

espazium

TRACÉS  
archi

Hors-série

# CONCOURS D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME

Pratiques en Suisse romande

**sia**

société suisse des ingénieurs et des architectes  
coordination romande

## Des « Principes » qui doivent évoluer

En 1939, avec le soutien de la Fondation Geiser<sup>1</sup>, le comité central de la Société suisse des ingénieurs et des architectes organise un concours dédié aux « problèmes actuels des concours d'architecture ». Les rendus – sous la forme d'un mémoire d'une trentaine de pages – doivent présenter « un examen critique des principes en vigueur » réglant l'organisation des concours d'architecture.

Difficile d'imaginer les résultats que donnerait aujourd'hui un tel concours au sujet des concours. A l'époque, à côté de plusieurs « excellentes suggestions » émanant des travaux rendus, le jury regrette qu'aucun des participants n'ait entamé une analyse systématique du fonctionnement d'un jury de concours de manière générale, car « c'est de lui que dépend avant tout le succès d'un concours »<sup>2</sup>.

Ce qui frappe, c'est l'extrême actualité de ces propos, tenus quelques semaines à peine avant l'éclatement de la Deuxième Guerre mondiale. Les multiples avantages des concours signalés à l'époque sont les mêmes qu'aujourd'hui, les questions délicates (la préparation du programme, la composition du jury) également. N'aurions-nous rien appris depuis lors ?

Bien évidemment, notre société a changé. L'expertise, en matière de concours, n'est plus limitée à quelques hommes âgés, diplômés de grandes écoles d'architecture ou de génie civil. D'autres savoirs et compétences sont désormais reconnus, via la maîtrise d'usage notamment, mais également à travers d'autres disciplines, comme les sciences de l'environnement ou les sciences humaines.

L'accord sur les marchés publics, entré en vigueur (en Suisse) en janvier 1996, a lui aussi changé la donne. Les concours ne traitent plus seulement les monuments et les grands équipements publics, mais l'ensemble des constructions relevant de l'argent public. Enfin, plus récemment, le secteur privé s'y est ouvert lui aussi, pour produire l'« ordinaire de la ville », à savoir le logement collectif.

Depuis les premiers « Principes pour l'organisation de concours d'architecture » publiés par la SIA en 1877 jusqu'à aujourd'hui, où les confrères des pays voisins ont toutes les raisons de nous envier – notamment pour la procédure anonyme, qui laisse le premier rôle à la qualité d'un projet plutôt qu'à la notoriété supposée de son auteur –, la réglementation et les pratiques dans le domaine des mises au concours semblent donc évoluer vers le mieux.

Pourtant, de réelles menaces pèsent aujourd'hui sur les différentes procédures. L'anonymat reste encore souvent considéré comme un inconvénient par les maîtres de l'ouvrage, qui ignorent avec quels mandataires ils auront à traiter. Or le règlement SIA 142

permet de pallier à des risques identifiables, tels le manque d'expérience, la faible taille du bureau ou le fait qu'il soit peu au fait des réglementations locales. Surtout, l'anonymat permet, s'il est strictement respecté, d'éviter un danger bien plus avéré, celui de la collusion entre maître d'ouvrage et mandataire.

On note aussi que certains maîtres d'ouvrage privés préfèrent les mandats d'étude parallèles (MEP), bien plus onéreux mais sans anonymat, ou les procédures sélectives. La défiance, voire le risque de dérapages, sont alors bien réels.

Le choix du jury reste le point le plus délicat : un bon professionnel ne fait pas forcément un bon membre de jury. La tentation d'inviter souvent les mêmes figures, reconnues mais peut-être trop dominantes, est un autre problème. Il conviendrait donc de fixer des critères transparents pour la composition des jurys, et de s'assurer de la diversité et du renouvellement de leurs membres.

Le présent cahier s'inscrit dans une série de réflexions et de publications régulières en Suisse romande. En 1980, un groupe d'étude de la SIA Vaud publie une plaquette d'une quinzaine de pages sur les concours<sup>3</sup>. En 1995, le Musée des arts décoratifs de Lausanne accueille une exposition sur l'histoire des concours d'architecture et d'urbanisme en Suisse romande<sup>4</sup>. Et plus récemment, la SIA Vaud, en collaboration avec la FAS Romandie et le Canton de Vaud, a édité un petit guide destiné aux maîtres d'ouvrages publics et privés<sup>5</sup>.

Dans ces pages, nous voulions pour une fois donner la parole à tous les cantons romands ainsi qu'à la partie francophone de Bienne, à travers les sections cantonales de la SIA et, surtout, à travers les six architectes cantonaux romands, qui jouent un rôle prépondérant dans la promotion des concours au sein de leurs administrations respectives. Que tous soient ici très chaleureusement remerciés de leur engagement et de leur contribution!

Anna Hohler

### NOTES

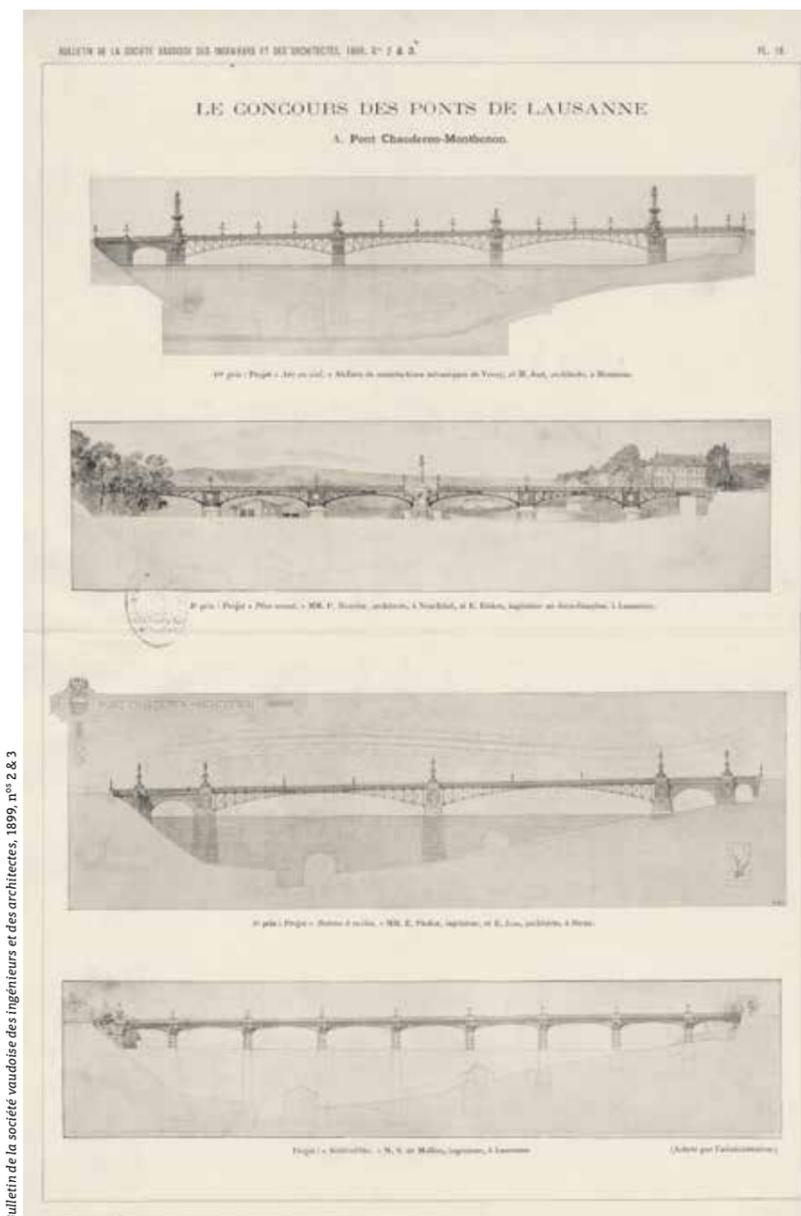
- 1 Le « concours Geiser », organisé tous les quatre ans par le comité central de la SIA, est une initiative d'Arnold Geiser (1844-1909), étudiant de Gottfried Semper, architecte de la Ville de Zurich pendant 32 ans, membre du comité central de l'exposition nationale de 1883 et président de la SIA suisse de 1893 à 1905.
- 2 Le rapport du jury, publié dans le *Bulletin technique de la Suisse romande* du 4 novembre 1939, peut être consulté dans les archives disponibles sur [www.e-periodica.ch](http://www.e-periodica.ch).
- 3 *Concours d'architecture*, Groupe d'étude SVIA pour les concours d'architecture, Lausanne, 1980
- 4 Exposition accompagnée de l'ouvrage *Concours d'architecture et d'urbanisme en Suisse romande : histoire et actualité*, dir. Pierre Frey et Ivan Kolecek, Lausanne, Payot, 1995
- 5 *Petit guide de la passation de marchés de services en architecture et en ingénierie*, SIA Vaud, 2017. Disponible au secrétariat de la SIA Vaud et par mail à [concours@vd.sia.ch](mailto:concours@vd.sia.ch).

### Photo de couverture

La maquette de la ville de Genève. Elle permet de tester des projets d'aménagement à l'échelle d'un quartier. (Didier Jordan/Ville de Genève)

### Ci-contre

Les projets primés lors du premier concours pour le pont Chaudron, en 1897. Eugène Jost, associé à l'ingénieur Auguste Dommer, remporte le 1<sup>er</sup> prix.



Bulletin de la société vaudoise des ingénieurs et des architectes, 1899, n° 2 & 3

## Sommaire

### Des « Principes » qui doivent évoluer

Anna Hohler . . . . . 2

### « Le concours est fondamental pour l'évolution de la discipline architecturale »

Entretien à cinq voix . . . . . 4

Propos recueillis par Judit Solt et Cedric van der Poel

### Quatre procédures neuchâteloises sous la loupe

Avec une contribution d'Yves-Olivier Joseph,

architecte cantonal de Neuchâtel . . . . . 12

Anna Hohler et Alexis Vienny

### Une réflexion sur le patrimoine :

le concours pour une médiathèque à Sion . . . . . 14

Marc Frochaux

### Une densification qualitative pour l'ECAS à Fribourg

Avec une contribution d'Alexandre Clerc, vice-président

de la SIA Fribourg . . . . . 17

Mounir Ayoub

### Le campus en concours

Entretien avec Emmanuel Ventura,

architecte cantonal vaudois . . . . . 20

Propos recueillis par Marc Frochaux

### « Nos moyens financiers sont limités »

Entretien avec Mario Mariniello,

architecte cantonal jurassien . . . . . 24

Propos recueillis par Anna Hohler

### « Un travail de persuasion »

Entretien avec Rudolf Vogt, président

de la Commission SIA 142/143 . . . . . 26

Propos recueillis par Anna Hohler

### Les défis des concours de logements à Genève

Entretien avec Francesco Della Casa,

architecte cantonal de Genève . . . . . 28

Propos recueillis par Mounir Ayoub

## « Le concours est fondamental pour l'évolution de la discipline architecturale »

Propos recueillis par Judit Solt et Cedric van der Poel

Dans cet entretien collectif, cinq acteurs institutionnels et privés s'expriment sur les principales qualités de la mise en concurrence pour les projets architecturaux. Entre avantages économiques et renouvellement de la profession, petit tour d'horizon d'une pratique vieille de plus d'un siècle et considérée comme l'une des clés de voûte de la qualité architecturale helvétique.



Perspective: Lacroix Chessex

≡ **TRACÉS:** Dans vos fonctions professionnelles, vous représentez toutes et tous des acteurs – institutionnels ou privés – du processus « concours ». A vos yeux, le concours est-il un outil précieux, voire indispensable pour le développement de projets ?

**Pierre Rouault:** En préambule à cette discussion, je crois qu'il est important de définir clairement le sujet qui nous réunit aujourd'hui. Qu'est-ce qu'un concours ? Les concours représentent la forme la plus éprouvée de mise en concurrence des prestations d'architecture et d'ingénierie. C'est un contrat tacite passé entre la société et les architectes, qui acceptent de fournir des prestations intellectuelles « gratuitement », pour autant que soient respectées certaines règles bien précises : premièrement, les projets doivent être jugés majoritairement par des pairs et de manière anonyme. Ensuite, le processus doit aboutir à un classement et des prix. Enfin, la garantie doit être donnée que le mandat mis au concours soit attribué à l'auteur du projet jugé le meilleur.

Dans le cadre de cette procédure, régie par une longue tradition, par la Loi fédérale sur les marchés publics et par le règlement SIA 142, il peut y avoir de nombreuses variantes : les concours ouverts, les concours à plusieurs degrés ou encore les concours avec présélection pour les projets qui requièrent une expertise ou une expérience particulière.

**Philippe Venetz:** En Valais, les autorités s'investissent majoritairement pour le concours ouvert : c'était le cas en 2016 pour 19 des concours organisés par l'Etat ou comme soutien aux communes. Pour moi – et c'est le discours que nous portons auprès des communes et des maîtres d'ouvrage –, le principal atout du concours est sans aucun doute le choix qu'il propose. Alors que le mandat direct vous enferme dans une solution et un parti pris uniques, que le concours sur invitation offre un choix limité d'une dizaine de réponses, le concours ouvert ouvre, lui, le champ des possibles, avec plus d'une trentaine de solutions aux objectifs et contraintes posés par le programme du concours.

**PR:** Oui, j'abonde dans ce sens. C'est ce choix qui assure la qualité architecturale des projets. Le concours ouvert est aussi une institution démocratique qui donne la chance aux jeunes bureaux et architectes de se mesurer à des confrères plus expérimentés et de travailler sur des programmes auxquels ils n'auraient pas accès lors de mandats directs ou de concours sur invitation ou présélection. C'est donc un outil précieux pour le renouvellement et la formation de notre domaine professionnel.

**Jörg Koch:** En tant qu'investisseurs privés, nous croyons également aux avantages de la mise en concurrence. Tout d'abord, comme vous l'avez mentionné, c'est un processus qui assure la qualité

urbaine et architecturale des projets. Il permet aussi de sécuriser la qualité économique de nos investissements. Je m'explique : la réussite d'un concours repose également sur la qualité du programme et de ses objectifs. Nous accompagnons toujours nos programmes de concours d'une étude économique qui dresse un bilan très clair des coûts et de la rentabilité attendue de l'objet. Cette étude influence non seulement les concurrents dans leur concept, mais elle guide également le jury dans le processus d'évaluation des propositions. Nous partons de l'idée que la qualité économique est un point important dans l'attribution des concours. Il n'y a rien de plus triste que de ne pas pouvoir réaliser un très beau projet architectural à cause de son coût ou de son manque présumé de rentabilité.

« En tant qu'investisseurs privés, nous croyons également aux avantages de la mise en concurrence. C'est un processus qui assure la qualité urbaine et architecturale des projets. Il permet aussi de sécuriser la qualité économique de nos investissements. »

Jörg Koch

Ensuite, la mise en concurrence – qu'elle soit ouverte ou sur invitation – nous offre la possibilité d'intégrer dans le jury des fonctionnaires, des usagers ou des membres du monde associatif, ce qui facilite le processus de planification.

Les concours participent également à l'acceptation par le public de grands travaux, par le biais des expositions et de la communication que nous mettons en place auprès de la presse et des citoyens.

Enfin, nous organisons aussi des concours lorsque le programme l'exige juridiquement. Je donne un exemple : à Lancy (GE), nous souhaitons obtenir une dérogation pour le développement d'un projet qui intègre des bâtiments classés à l'inventaire. Le seul moyen d'y arriver est d'organiser un concours ouvert certifié SIA 142.

**François Micheli:** Je rebondis sur ce dernier point en donnant un exemple analogue, où l'organisation d'un concours nous a permis d'obtenir des dérogations. AMI est intervenu en tant que conseiller d'investisseurs privés pour un bâtiment de logement de 150 mètres de long, situé à l'entrée de Genève, en face de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Selon nous, cet immeuble et son contexte supportaient une surélévation de deux étages, outrepassant ainsi les gabarits légaux. Dans ce canton,

### ≡ Les intervenants



**Claudine Wyssa**  
présidente  
de l'Union  
des communes  
vaudoises



**François Micheli**  
associé d'AMI International SA et pilote du concours pour une surélévation rue de Lausanne à Genève



**Pierre Rouault**  
architecte, graf & rouault  
architectes, Lausanne



**Jörg Koch**  
CEO de Pensimo SA  
à Zurich

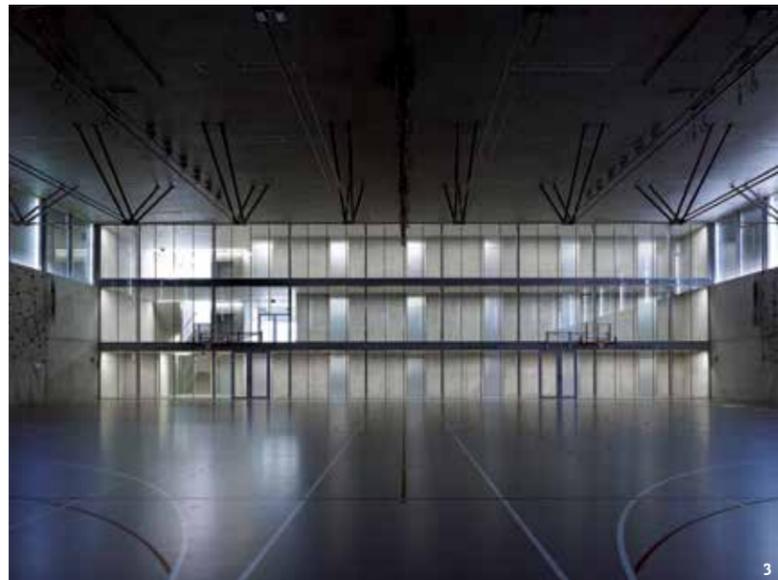


**Philippe Venetz**  
architecte cantonal  
du Valais

1 Perspective du projet lauréat pour la surélévation d'un immeuble à Genève, rue de Lausanne 137-147 (Lacroix Chessex)



2



3

Photos: Thomas Jantscher



Image de synthèse: Pensimo AG

il est possible d'obtenir des dérogations aux règles de gabarits à condition de fournir des arguments architecturaux validés par la commission d'architecture du Canton de Genève. Dès lors, pour obtenir une dérogation, plutôt que de déposer une demande préalable en autorisation de construire – certes peu coûteuse, mais sans arguments architecturaux –, nous avons organisé un concours sur invitation. Sur les cinq bureaux invités, seul le bureau Lacroix Chessex à Genève répondait entièrement au programme, tout en proposant un concept d'une très grande qualité architecturale. Avec un mandat direct, nous n'aurions probablement pas obtenu de dérogation et nous n'aurions certainement pas osé un projet aussi ambitieux (trois niveaux supplémentaires). Dans ce cas, la clé du succès était l'organisation d'un concours, en tant que tel. Mais un concours ne sert à rien sans un jury de grande qualité: il pousse les concurrents à se surpasser, encourage les maîtres d'ouvrages à de bons choix et, dans notre cas, élabore une critique de qualité qui pèse sur l'issue favorable du projet lauréat. L'organisation d'un concours n'est évidemment pas la garantie en tant que tel d'un bon projet – surtout si le jury est médiocre, j'insiste sur ce point. Mais si l'on regarde les projets nominés lors de la dernière Distinction romande d'architecture, une majorité provient d'une mise en concurrence de ce type. Les statistiques confirment que ce type de procédure améliore nettement la qualité architecturale en Suisse.

*Vous avez clairement évoqué la valeur ajoutée architecturale et l'atout économique que peut représenter la mise en concurrence pour un investisseur privé. Pour les projets publics, l'argument que le concours ajouterait un coût supplémentaire par rapport à un mandat direct est régulièrement évoqué. Madame Wyssa, avez-vous l'impression que ce ressenti est partagé par certaines communes, notamment les plus petites?*

**Claudine Wyssa:** Oui, et j'ai peur d'être la voix discordante. Sans remettre en cause cette institution et les avantages qui y sont associés – et auxquels j'adhère –, il est vrai que de nombreuses communes vaudoises, souvent petites, rechignent à organiser des concours. Le coût d'organisation d'un concours en est la première raison. La SIA évalue entre 1 et 2 % du coût de l'ouvrage les frais liés à leur organisation. Cela peut sembler raisonnable, mais pour les près de 200 petites communes aux ressources limitées que compte le canton de Vaud, l'addition des frais peut poser problème lorsque l'exécutif doit faire voter les crédits. Et je n'aborde pas là le rapport de la Cour des comptes de 2015 qui a renforcé ce sentiment<sup>1</sup>. L'autre aspect qui freine l'enthousiasme de certaines petites communes est lié au savoir-faire et au temps requis par les concours. Elles n'ont bien souvent pas les compétences pour organiser un concours d'architecture à l'interne et doivent donc faire appel à un bureau externe, avec le sentiment que cela ralentit tout le processus de construction.

**PV:** Je crois qu'en tant que professionnels ou responsables cantonaux, nous devons être réceptifs à ces arguments. Le Service des bâtiments, monuments et archéologie du Canton du Valais offre un soutien gratuit aux mandataires, aux communes et aux associations de communes, notamment à travers l'aide à l'organisation de procédures de concours d'architecture. Cet appui, très apprécié, diminue les coûts pour les mandataires et les communes et représente une véritable incitation à organiser des concours.

Le Service des bâtiments offre son soutien pour préparer un cahier des charges clair, il donne des exemples en fonction de la thématique, réunit les intervenants pour les séances préliminaires du jury, effectue le contrôle technique, compose le jury et participe au jugement. Une fois la procédure terminée, il assiste le maître de l'ouvrage pour la préparation du rapport du jury. L'aide est différenciée si la commune possède un service technique.

**PR:** Je ne pense pas non plus qu'il soit pertinent de nous étendre ici sur ce fameux rapport de la Cour des comptes du Canton de Vaud qui a fait beaucoup de mal en dépit de son amateurisme.

*« Concernant l'idée que les projets architecturaux ou d'urbanisme issus de concours seraient plus chers que ceux issus d'un mandat direct, cela relève, à mon sens, du fantasme. Je pense même que le concours est la manière la plus économique de réaliser un bâtiment. »*

Pierre Rouault

Cela dit, il est aujourd'hui facile de remédier à l'absence des compétences nécessaires à l'organisation d'un concours au sein d'une petite commune. Les collectivités publiques savent, ou devraient savoir, qu'elles peuvent s'adresser à la SIA et à ses sections cantonales par exemple. Si ces dernières n'organisent pas directement des concours, elles offrent tout de même de précieux conseils, à commencer par la diffusion du règlement SIA 142 qui donne une marche à suivre relativement accessible. Elles peuvent également fournir une liste de bureaux d'architecture compétents qui vont pouvoir soutenir le maître d'ouvrage dans l'organisation et le suivi de son concours. Enfin, des institutions comme l'Observatoire des marchés publics romand (OMPr) – une extension de son prédécesseur vaudois qui existe depuis 2011 – et la Commission des concours et des appels d'offres (CCAO) à Genève font, en parallèle aux analyses des différentes procédures, un important travail de sensibilisation et d'information.

Concernant l'idée que les projets architecturaux ou d'urbanisme issus de concours seraient plus chers que ceux issus d'un mandat direct, cela relève, à mon sens, du fantasme. Je pense même que le concours est la

manière la plus économique de réaliser un bâtiment. Premièrement, le potentiel d'économie le plus important se trouve tout au début du processus, au moment de la recherche de parti et de l'avant-projet. Les premiers croquis de l'architecte vont figer l'implantation de la construction, lui donner sa forme, l'articulation des espaces, et définir des typologies. Et c'est là que se situe le plus grand potentiel d'économie. Donc, pour un coût supplémentaire de 1 à 2 %, le concours fournira des dizaines de solutions différentes dont le potentiel d'économie par rapport à un mandat direct est sans proportion. La solution retenue, la plus performante, le sera également d'un point de vue économique dans l'immense majorité des cas.

Deuxièmement, comme pour le rendement dans un projet d'investisseur privé, un maître de l'ouvrage public peut demander aux participants un état locatif et/ou fixer un coût. Le respect de l'enveloppe budgétaire est systématiquement un critère important d'évaluation des propositions. Le coût est donc un élément qui peut être parfaitement maîtrisé au niveau du programme et du concours.

**FM:** Il est vrai que l'organisation d'un concours représente une prise de risque financier « immédiat » qui peut apparaître comme un surcoût. Mais, outre l'intérêt de cette procédure dans l'exemple que je citais précédemment, la mise en concurrence peut amener le maître d'ouvrage à faire un choix synonyme d'importantes économies à ce stade de recherche de parti. A titre d'exemple, en 2009, l'UBS a lancé un concours d'architectes, ingénieurs et spécialistes économiques pour transformer et restructurer un îlot à la rue de la Confédération à Genève. Ma société faisait partie du groupe lauréat, piloté par le bureau lausannois Richter Dahl Rocha & Associés architectes, dont le projet est aujourd'hui réalisé. La qualité architecturale du projet a été un élément de décision du jury – Patrimoine suisse Genève a d'ailleurs salué cette réalisation dans le numéro d'Alerte<sup>2</sup> de cet hiver –, mais les contraintes économiques du site ont

2-3 Vue sur le nouveau bâtiment scolaire et la salle de gymnastique double à Martigny (GAME Architectes)  
4 Perspective du projet lauréat du MEP pour le développement du quartier Schlieren-West à Zurich (Haerle Hubacher Architekten)

aussi pesé sur le choix du jury. Le site étant très encaissé, en plein centre ville, les contraintes étaient nombreuses et les risques de surcoût et de dépassement de délai très importants, probablement inadmissibles pour un maître d'ouvrage de ce type. Nous avons donc conseillé aux architectes de ne pas toucher au sous-sol et de limiter au maximum les démolitions. Les économies, calculées tant au niveau du coût de transformation que des délais d'exécution, ont participé à la conviction du jury, au grand bénéfice de l'UBS qui a réalisé une magnifique opération immobilière, conclue par la vente de l'immeuble en 2015, avec une plus-value record. Dans ce cas, comme dans d'autres, le concours et la comparaison de projets très tôt dans le processus ont clairement justifié l'investissement initial.

**Jörg Koch a mentionné que le concours peut avoir un rôle pédagogique envers le grand public. Or, de plus en plus d'oppositions et referendums sont lancés pour bloquer la construction de bâtiments. Le concours doit-il avoir un rôle de médiation? Si c'est le cas, quelles en seraient les modalités?**

**FM:** Le principal problème n'est-il pas que nous vivons dans un monde où tout est urgent? Le premier enjeu pour le maître d'ouvrage est donc de se mettre en mode «résolu mais pas pressé», quand c'est possible. Pour les projets sensibles, je suis plutôt favorable à des mandats d'étude parallèles (MEP) à deux ou trois tours, avec présentation des projets

(par exemple aux opposants potentiels) entre les tours. Dans les cas que nous avons pilotés ou suivis, les concours ont généralement aidé à l'acceptation des projets, qu'ils ont donc favorisés. Cela étant, pour les grands projets, il y a presque toujours des opposants. Je ne crois pas que des séances de jury en forme de «Landsgemeinde» changeraient cet état de fait. Aujourd'hui, les lauréats sont défendus collégialement par les jurys. Si les éventuelles divergences des membres des jurys devenaient accessibles, ce seraient autant de doutes supplémentaires dans l'esprit du public. Le problème réside donc plutôt dans les facilités de recours, qui coûtent trop peu aux opposants au regard de ce qu'ils peuvent obtenir des maîtres d'ouvrages en débloquant les projets. Il existe heureusement des moyens – légaux, je précise – de limiter ce type de prises d'otage.

**PR:** Personnellement, je ne crois pas aux démarches participatives à ce stade du processus qui relèvent davantage de la démagogie. La prise en compte, au moment des études de faisabilité et de programmation, des objectifs de tous les utilisateurs d'un projet quel qu'il soit doit être évidente et systématique mais également suffisante.

Cela dit, pour qu'un concours soit certifié SIA, il faut que le jury soit composé d'une majorité de professionnels, dont la moitié doit être indépendante du maître de l'ouvrage, possédant au moins les qualifications équivalentes à celles que l'on exige des participants. Par contre, les autres membres du jury sont désignés

librement par le maître de l'ouvrage et rien ne l'empêche d'y associer des opposants ou des référents potentiels.

**PV:** Je pense qu'il faut démystifier la procédure de concours et montrer aux citoyens la valeur ajoutée que cela représente. En Valais, nous avons par exemple suggéré à Canal9 de faire une émission sur les concours<sup>3</sup>. L'équipe de tournage a filmé toute la procédure de concours, de la séance préliminaire au vernissage. Cette démarche apporte un éclairage pour que les non-professionnels se rendent compte du travail effectué, de la valeur d'un jugement anonyme des projets.

**CW:** En effet, il est de plus en plus difficile de défendre de nouveaux projets auprès de la population et même auprès des conseillers communaux. Difficile de dire si les concours pourraient aider les porteurs de projets si les délibérations des jurys étaient ouvertes au public. Je ne suis pas convaincue de ce rôle pédagogique. Finalement, le concours doit permettre de trouver le meilleur projet. La phase de communication et de conviction des citoyens vient ensuite.

**JK:** Je suis également d'avis qu'il ne faut pas surestimer le rôle pédagogique du concours. Dans certains cas, la planification coopérative peut fournir de bonnes réponses. Mais le concours apporte par lui-même un message clair au grand public: les réponses au programme donné ont été étudiées sérieusement et évaluées par un jury d'experts.

*Le recensement des concours et MEP organisés en Suisse romande entre 2006 et 2016, réalisé par la Coordination romande de la SIA, souligne une forte augmentation des participants lors des concours ouverts. Si cette tendance devait se confirmer, ne pose-t-elle pas un problème dans l'évaluation des projets et dans l'idée même de faire travailler de plus en plus de bureaux «gratuitement»?*

**FM:** Le coût d'un projet présenté dans le cadre d'un concours est important pour les architectes; si vous le multipliez par le nombre de bureaux non lauréats (la totalité moins un, donc), l'exercice devient exorbitant. Si cette tendance se confirme, je suppose que les organisateurs devraient se réserver la possibilité d'effectuer une présélection sur base de dossiers et d'idées générales du projet. Dans un deuxième temps, pour le concours proprement dit, tout travail mérite salaire (et réciproquement!), je suis donc plutôt favorable aux concours fermés, cinq concurrents me paraissant un minimum.

**PR:** Par rapport à ce que nous avons connu dans les années 1990, il me semble que le nombre de participants n'est globalement pas un problème majeur même si cela peut ponctuellement poser des difficultés logistiques aux organisateurs. Cela dit, il est vrai que nous assistons depuis quelques années à un phénomène inédit qui est celui du nombre de participants étrangers, principalement dans les concours d'architecture en procédure ouverte pour des objets de petite et de moyenne taille. Ce phénomène, qui

5-6 Réhabilitation de l'immeuble Rhône 8 à Genève (Richter Dahl Rocha & Associés architectes)

7 Perspective du projet lauréat du concours pour la reconstruction du secteur des adultes et pour la construction d'un foyer d'hébergement pour la Fondation Perceval à Saint-Prex (Gonzalo Neri & Weck)

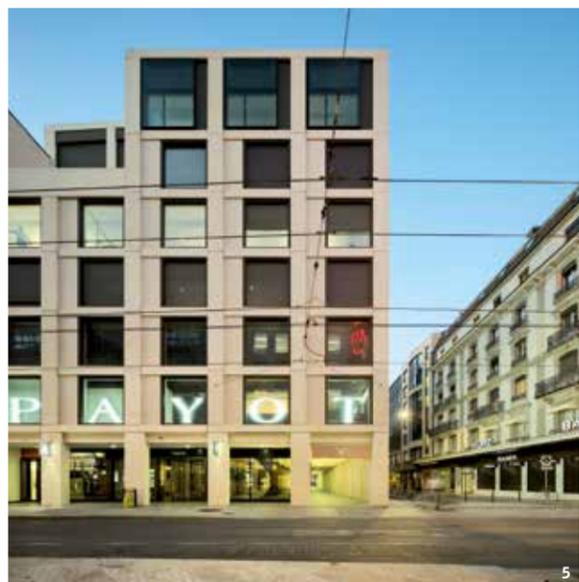
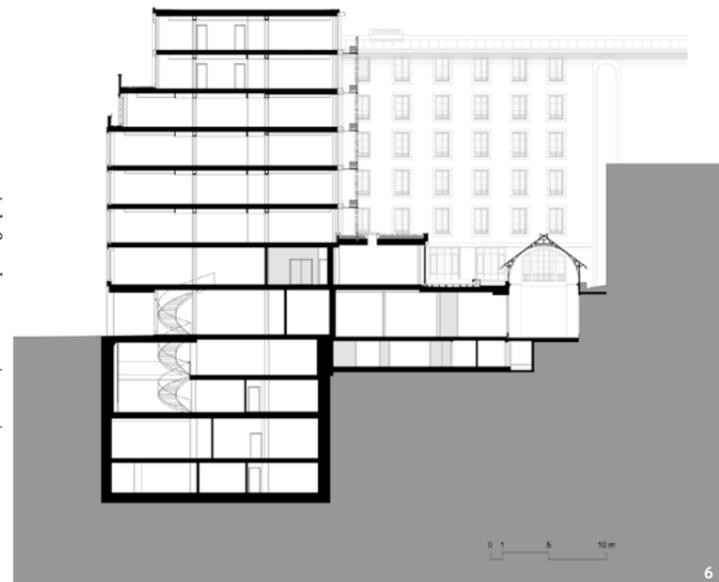


Photo: Fernando Guerra | FG+SG | architectural photography



Plan: RDR & A associés architectes



Image de synthèse: Gonzalo Neri & Weck Architekten

s'explique aisément par des raisons économiques et qui s'inscrit dans une problématique plus large, interroge néanmoins la profession dans le sens que la réciprocité est totalement absente de la part des pays dont sont issus ces concurrents.

« Pour être réussi, un concours ne doit certainement pas être un alibi, comme on le voit trop souvent, avec des jurys inadéquats. La clé se situe vraiment dans la qualité du jury, en particulier de son président. »

François Micheli

**PV:** Il est évident que pour les concours ouverts il y a une limite idéale à ne pas dépasser pour garantir la qualité du jugement. Le nombre de rendus dépend beaucoup du programme, de la complexité et du prestige du bâtiment projeté. Pour que la procédure soit réussie il faudrait entre 15 et 55 rendus. Le maître de l'ouvrage ou l'autorité cantonale doit en amont du lancement du concours évaluer cet aspect en fonction également du tissu économique et de la charge de travail des bureaux. Si le risque d'avoir 90 ou 100 rendus existe, il sera préférable de choisir une procédure sur préqualification.

**CW:** C'est certainement un problème, non seulement pour les architectes qui travaillent gratuitement, mais aussi pour ceux qui doivent évaluer les projets. C'est peut-être la raison pour laquelle les mandats d'étude parallèles sont de plus en plus utilisés, notamment par certaines communes.

En Suisse, certaines voix se font entendre pour faire évoluer ce processus – je pense notamment au « plaidoyer pour de meilleurs concours » lancé début 2016 par douze architectes<sup>4</sup> –, soulignant qu'il n'est peut-être plus la manière prospective la plus efficace pour penser un projet architectural ou la fabrique de la ville. Qu'en pensez-vous ?

**FM:** Il y a de nombreux exemples de projets réussis sans concours, et c'est très bien ! De même, un concours ne me paraît pas nécessaire ou utile dans tous les cas, ni un gage absolu de réussite. Pour être réussi, un concours ne doit certainement pas être un alibi, comme on le voit trop souvent, avec des jurys inadéquats. Comme je l'ai dit plus haut, la clé se situe vraiment dans la qualité du jury, en particulier de son président. Si cette condition préalable est réalisée, le concours est un moyen d'obtenir un bon projet. Avec certains risques, c'est vrai, comme par exemple le risque d'incompatibilité et de divergences de vues entre un maître d'ouvrage et l'architecte.

**PV:** Il existe, en effet, des procédures plus appropriées s'il s'agit de faire des prospections sur des quartiers de villes entiers. Nous utilisons l'étude test lorsque le cahier des charges n'est pas bien défini. Cette procédure permet de mettre en place des plans sectoriels et d'organiser des concours pour les bâtiments par la suite.

**PR:** Le concours, principalement d'architecture, tel que nous le connaissons en Suisse a été codifié par la profession dès 1877. Nous le pratiquons donc depuis près d'un siècle et demi ! Il est périodiquement remis en question mais a toujours été capable d'évoluer et de s'adapter aux nouvelles conditions sociétales.

Le concours d'architecture est un exercice certes important pour la formation continue des architectes, mais il est surtout fondamental pour l'évolution de la discipline architecturale. Par son caractère expérimental, il permet d'interroger la pertinence de nouvelles typologies, de tester des solutions inédites et de faire coïncider les réponses architecturales à l'évolution des données programmatiques. Ce fut particulièrement le cas ces vingt dernières années concernant les constructions scolaires, les établissements médicaux-sociaux (EMS) ou les établissements sociaux-éducatifs (ESE). Et pour le logement collectif, bien que cela soit plus démonstratif en Suisse alémanique qu'en Romandie.

Pour ma part, le concours est donc un outil qui a conservé toute sa pertinence ; ce qui ne veut pas dire qu'il ne peut ni ne doit évoluer dans les modalités de son application.

NOTES

- 1 Le rapport de la Cour des comptes du Canton de Vaud de juin 2015 sur des projets de constructions scolaires pour l'enseignement obligatoire soulignait à partir de la comparaison de 17 projets publics et un privé l'influence du concours d'architecture sur les coûts de projet. Il a été fortement critiqué tant au niveau de sa méthodologie que de ses conclusions (lire également p. 18).
- 2 Patrimoine suisse Genève, *Alerte* n° 118, hiver 2016-2017. Voir [www.patrimoinegeneve.ch](http://www.patrimoinegeneve.ch) > publications > Alerte
- 3 [cana19.ch/concours-darchitecture-augmenter-la-qualite-du-bati](http://cana19.ch/concours-darchitecture-augmenter-la-qualite-du-bati)
- 4 Cette prise de position connue sous le nom de *Aufruf von Einsiedeln* est une invitation au débat. Douze architectes – Hubertus Adam, François Charbonnet, Kersten Geers, Harry Gugger, Christian Kerez, Marcel Meili, Elli Mosayebi, Werner Oechslin, Caspar Schärer, Laurent Stalder, Astrid Stauffer, Peter Swinnen – proposent dix règles pour faire évoluer le concours d'architecture tout en réaffirmant leur attachement à cette institution qu'ils considèrent comme l'un des fondements de la qualité architecturale suisse.



Photo: Zak Andrea Zaccone



LE SUR LA VILLE : DE NOUVEAUX TERRITOIRES DE DÉVELOPPEMENT

**EXPERIENCE**  
 Les défis de la ville de Genève ont été abordés par le projet de développement de la Cour des comptes, qui a permis de créer un espace public de qualité et de réhabiliter le quartier de la Cour des comptes. Ce projet a été financé par le Canton de Vaud et le Département de la Ville de Genève. Le projet a été réalisé par l'architecte Hubertus Adam.

**DESCRIPTION**  
 Le projet de développement de la Cour des comptes a été financé par le Canton de Vaud et le Département de la Ville de Genève. Le projet a été réalisé par l'architecte Hubertus Adam.

**EXTRAIT**

Image de synthèse: 2:pm architectures

8 Vue du préau du gymnase de Renens (dettling péleraux architectes)  
 9 Projet lauréat du concours d'idées d'urbanisme « Neuchâtel 2020 » lancé en 2011 par la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie pour imaginer des développements possibles de la ville et du canton

## Quatre procédures neuchâteloises sous la loupe

Texte : Alexis Vienny, membre du comité de la SIA Neuchâtel

En parallèle à de grands projets cantonaux comme le nouvel Hôtel judiciaire et l'extension du Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (voir ci-contre), voici quatre exemples de mises en concurrence par deux communes et un établissement de droit public.

### La Chaux-de-Fonds

#### Réaménagement de la place de la Gare

La Chaux-de-Fonds a lancé en 2010 un concours de projet ouvert pour le réaménagement de sa place de la Gare. Ce concours faisait suite à un concept que la Ville avait élaboré en collaboration avec le bureau GEA, pour la réorganisation de la place de manière cohérente et les visions de développement du futur quartier Le Corbusier. Malgré l'ampleur restreinte de l'objet projeté, le processus de mise en concurrence choisi par le pouvoir adjudicateur est exemplaire et louable pour un projet ayant de tels enjeux urbanistiques et architecturaux, dans une ville inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le concours était ouvert aux groupements d'architectes et d'architectes paysagistes. Le bureau frundgallina de Neuchâtel, lauréat du concours, a eu l'occasion de réaliser le projet par la suite. La nouvelle place a été inaugurée en octobre 2015.

### La Chaux-de-Fonds

#### Nouvelle piscine couverte des Mélèzes

En 2014, les autorités communales de La Chaux-de-Fonds ont lancé un concours pour la réalisation d'un nouveau centre aquatique. Le projet visait à la construction d'une piscine couverte, ainsi qu'à la réhabilitation de la piscine extérieure existante. Au vu des aspects énergétiques spécifiques concernant le programme et le quartier environnant, les adjudicateurs ont choisi une procédure sélective. Le budget prévu de la construction était de 35 millions HT sans honoraires, il s'agissait donc d'un projet d'envergure à la fois pour la Ville et le Canton. Une procédure ouverte aurait permis d'étendre le marché, et de donner la possibilité aux bureaux régionaux d'amener une réponse au programme. Seuls huit des 37 dossiers de candidature ont été retenus pour le 2<sup>e</sup> tour, relatif au concours de projet. Suite au jugement du 1<sup>er</sup> tour et aux recours déposés par certains candidats, la procédure a été suspendue dans un premier temps. Par la suite, la Ville de la Chaux-de-Fonds a pris la décision d'interrompre définitivement la procédure pour des raisons économiques, faisant en même temps perdre toute raison aux différents recours.

### Les Brenets

#### Nouvelle crèche et locaux pour le parascolaire

En 2015, la Commune des Brenets a décidé de construire un nouveau complexe pour la crèche et l'accueil parascolaire. Il s'agissait de remplacer les locaux existants, vétustes, et de revaloriser le pôle de la gare pour lequel un projet d'urbanisation était en cours. La commune n'ayant pas une grande expérience dans la mise en concurrence, elle a consulté son architecte-conseil Pierre Studer, pour un aperçu des différentes procédures envisageables. Ses explications ont permis au maître de l'ouvrage d'opter pour un concours à un degré en procédure ouverte, selon la SIA 142. Le futur bâtiment étant d'une taille restreinte et le programme attrayant, il s'agissait d'offrir la possibilité de participer à de jeunes bureaux ce qu'une procédure sélective ou sur invitation n'auraient pas permis. La participation a en effet dépassé les espérances. Les 37 rendus ont fourni autant de solutions possibles, ce qui a provoqué des débats d'une grande richesse lors des journées de délibération. La commune s'est montrée très satisfaite du type de procédure choisi. Actuellement, Les Brenets a constitué une fondation et recherche des solutions économiques pour la réalisation du projet.

### La Chaux-de-Fonds

#### Appel d'offres du CNP

Début 2017, le Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP) a lancé un appel d'offres pour la transformation et la rénovation des trois derniers étages du bâtiment sis rue de la Jardinière 157. Le maître de l'ouvrage a préalablement lancé une étude approfondie du bâtiment et a établi le projet avec un bureau d'architecture. Suite à cela, le CNP a lancé un appel d'offres pour l'exécution du projet. Le budget prévu pour les travaux s'élève à environ 7,5 millions de francs, sans honoraires. La raison du choix de ce type de procédure n'est pas connue, mais la SIA Neuchâtel déplore qu'une transformation d'une telle ampleur ne fasse pas l'objet d'une mise en concurrence par le biais d'un concours ouvert, étant donné que le canton de Neuchâtel jouit déjà d'une offre très restreinte à ce niveau.



1 La nouvelle place de la Gare de La Chaux-de-Fonds

Photo : Jean-Claude Frund

### NEUCHÂTEL, UN CANTON PARCIMONIEUX AU NIVEAU DES CONCOURS

**Son goût pour les grands projets l'a poussé à embrasser la fonction publique : après avoir travaillé une vingtaine d'années dans le privé, en tant qu'indépendant ou comme chef de projet dans des bureaux romands, Yves-Olivier Joseph a été nommé architecte cantonal de Neuchâtel en janvier 2013. Comment voit-il son rôle à la tête du Service des bâtiments du Canton ?**

**Yves-Olivier Joseph :** On a parfois tendance à confondre ma fonction avec celle de la police de construction. Il n'en est rien, puisque ma mission est celle de gérer le patrimoine immobilier nécessaire au bon fonctionnement de l'Etat. Dans le privé, on ne touche en général qu'à la planification et à la réalisation des bâtiments. Dans l'administration, je m'intéresse à toute leur vie, de l'analyse des besoins en surfaces bâties jusqu'à l'entretien et l'exploitation du parc immobilier. Bien sûr, on suit les travaux de planification et de réalisation, mais ce n'est qu'une partie d'un tout.

**A vos yeux, le concours et les mandats d'étude parallèles sont-ils des instruments importants pour la planification cantonale ?**

Evidemment ! Cela ne veut pas dire qu'il faut tout passer à la moulinette du concours, mais lorsque l'ampleur d'un projet l'impose, il faut insister pour qu'on ait recours à ces procédures. Par exemple, cela aurait été inconcevable pour moi de ne pas organiser un concours pour le nouvel Hôtel judiciaire à La Chaux-de-Fonds, ou un mandat d'étude parallèle pour l'assainissement et l'extension du Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (CPLN). Et même si le premier de ces projets est actuellement soumis au référendum, je ne perds pas espoir. C'est un magnifique projet que je rêve de réaliser !

**Les deux procédures datent de 2011 pour le CPLN et de 2012 pour l'Hôtel judiciaire. Ce sont les plus récentes procédures SIA 142/143 organisées par l'Etat. N'est-ce pas extrêmement peu, comparé à d'autres cantons ?**

Oui, c'est peu, et je suis ravi que vous en fassiez la remarque ! Ce n'est pas de la mauvaise volonté, je vous assure, mais nous avons affaire, à Neuchâtel, à de sérieuses difficultés. Au niveau politique, on assiste à un blocage sans précédent entre le haut et le bas du canton. Et du côté des finances, je suis convaincu que Neuchâtel n'investit pas assez. Le peuple confond volontiers les investissements et les dépenses, et il lui arrive de rejeter des projets pour les mauvaises raisons. Regardez par exemple le nombre de locaux que le Canton loue pour pouvoir abriter ses services (plus de 50%) : c'est aberrant, puisque cela coûte cher en loyers ! Neuchâtel est un Etat très locataire, alors que dans de nombreuses situations il serait préférable d'être propriétaire.

*Propos recueillis par Anna Hohler*

# Une réflexion sur le patrimoine : le concours pour une médiathèque à Sion

Texte : Marc Frochoux

L'achèvement en 2016 de la Médiathèque Valais nous permet d'apprécier aujourd'hui les résultats d'un concours organisé il y a sept ans. Sa préparation soigneuse et son déroulement exemplaire ont permis de répondre avec doigté à un programme complexe sur un site classé au patrimoine.

Autrefois arsenaux militaires, aujourd'hui nouveau phare de la culture valaisanne, le siège principal de la médiathèque de Sion a ouvert ses portes en 2016, à l'issue d'un long processus de réunification de différentes institutions. L'ensemble des Arsenaux est la concrétisation d'un travail de programmation de six ou sept ans, explique Jacques Cordonier, alors directeur de la Bibliothèque cantonale. Depuis 2000, l'arsenal fédéral était investi par une partie du libre-accès. Il s'agissait « d'occuper le terrain, comme les militaires », ironise-t-il, avant de fonder un projet rassembleur autour de cette réaffectation opportune.

## Un concours rassembleur

En amont du concours d'architecture, un travail de programmation méticuleux a été effectué, qui bénéficie encore au nouveau Service de la culture, dont Jacques Cordonier a pris la tête en 2005. Il s'agissait de réunir dans un même lieu des institutions habituellement séparées : la Bibliothèque cantonale, rebaptisée Médiathèque Valais, les archives de l'Etat, le Service de la culture, ainsi que des espaces de conférence et un restaurant. « Quand on a commencé à travailler sur le projet, nous sommes allés voir chaque institution. Si nous étions restés dans cette logique, nous y serions encore. Il n'y avait pas d'issue. » C'est le tableur Excel qui a résolu l'affaire : à la place de partir des institutions, on partira de l'usager, en listant ses besoins, ses habitudes, ses désirs, puis en croisant les prestations qui gagneraient à être regroupées. Ce travail a été la préfiguration du concours d'architecture organisé en 2008-2009.

Olivier Galletti, architecte cantonal du Valais entre 2007 et 2014, organise un concours à deux degrés par

préqualification, dans la tradition inaugurée par son prédécesseur Bernard Attinger. Dans la première phase, une vingtaine d'équipes a envoyé un dossier de candidature, comprenant des références de construction et de transformation de bâtiments historiques, ainsi qu'un commentaire expliquant la pertinence d'une transformation des anciens arsenaux en une grande médiathèque publique. Sept équipes, en majorité composées d'associations, seront retenues pour la phase projet. Le jury représente les professionnels, les principaux utilisateurs et des spécialistes du patrimoine, comme Bernard Furrer, ancien président de la Commission fédérale des monuments historiques. Avec lui sera défendue une vision respectueuse mais ouverte du bâti ancien, l'enjeu du concours étant d'atteindre l'adaptation de ces bâtiments historiques à un nouveau cahier des charges : peut-on transformer des entrepôts à munitions en une bibliothèque du 21<sup>e</sup> siècle ?

S'il était relativement concevable de recycler l'arsenal cantonal (classé en note 2), avec ses poteaux en fonte et ses poutrelles en fer, le destin du second bâtiment (note 3) était laissé à la libre appréciation des concurrents. Si certains éléments de sa charpente en bois avaient des qualités patrimoniales indéniables, l'arsenal fédéral avait également connu des transformations importantes, comme la pose d'un coffre-fort pour les armes, qui avait affecté une partie de son rez-de-chaussée. Aussi, deux concurrents proposaient de le détruire, afin de faire place nette à un bâtiment plus adapté à sa nouvelle fonction. L'équipe Savioz Fabrizzi architectes et dv architectes & associés (troisième rang) proposaient de dégager de cette manière un large parvis d'entrée en enterrant l'espace majeur de la médiathèque. La proposition, séduisante, avait l'avan-



Archives de la Ville de Sion, 1PhP12 (19)



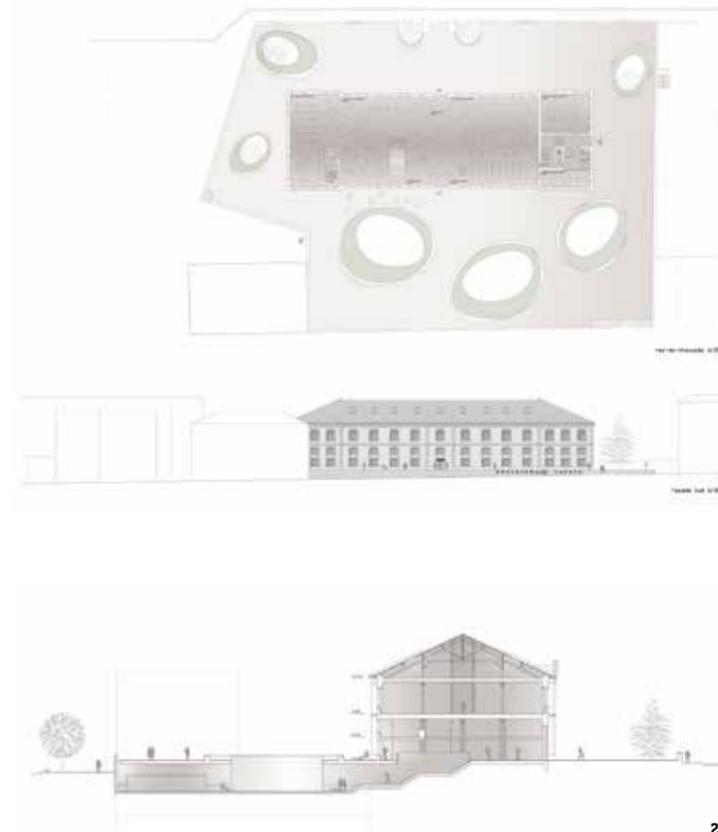
Archives de la Ville de Sion, C.p.Ba. 417

tage de conserver l'accès principal par le sud, auquel les utilisateurs s'étaient habitués. Mais elle avait ses contradictions : un « jardin » planté sur un plateau minéral qui correspondait à une ancienne place d'arme, des structures relativement figées par le positionnement du patio, malgré la souplesse apparente du parti pris.

## Un projet souple

Quant aux lauréats, ils ont focalisé leur projet sur la conservation des deux arsenaux. « Nous considérons les deux bâtiments comme un couple qui fonctionne ensemble », explique Martin Jaques, qui a suivi le projet chez meier + associés architectes (Genève). « L'étude de faisabilité démontrait qu'il était possible de placer ces nouvelles affectations dans les deux bâtiments existants, alors nous avons jugé qu'il fallait les conserver. Le parti du projet s'inscrivait dans la notion de développement durable : à partir du moment où nous pouvons conserver, il faut le faire – à condition de mettre en relation les deux édifices, pour que cela fonctionne. Il fallait donc démontrer dans le concours la faisabilité de l'intégration d'un lien entre ces deux bâtiments. »

Dès lors, les discussions du jury se concentrent sur les stratégies adoptées pour atteindre la meilleure adéquation entre les bâtiments historiques et les exigences du nouveau programme. Comment les qualités d'un arsenal peuvent-elles être réinterprétées de manière fonctionnelle pour y loger la médiathèque du 21<sup>e</sup> siècle ? Selon Jacques Cordonier, les architectes avaient une vision un peu désuète du programme, la plupart des projets étaient très formels, très structurés. « Or, une bibliothèque, aujourd'hui, ce n'est pas la gestion de l'ordre ; c'est la gestion du désordre ! », explique-t-il au jury, exemples à l'appui. « On en a



2

1a L'arsenal fédéral, vers 1930. Sa conservation ou son réemploi était laissé à l'appréciation des concurrents. 1b L'arsenal cantonal, construit à la fin des années 1890 avec une structure en bois. 2 Projet de Savioz & Fabrizzi architectes et dv architectes & associés (Sion), troisième rang. L'arsenal fédéral est démolé afin de créer un nouveau bâtiment enterré.

## LE VALAIS, UNE TERRE FERTILE POUR LES CONCOURS

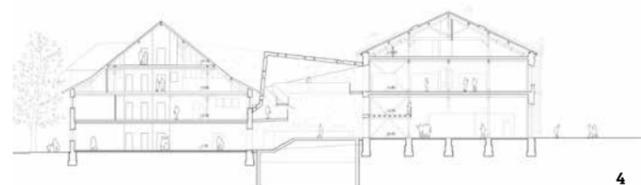
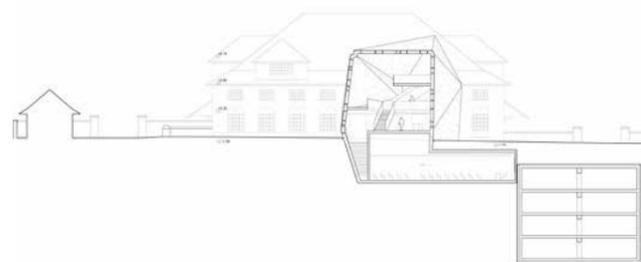
A l'écart des chalets géants et des lotissements résidentiels spéculatifs, on assiste en Valais à une activité architecturale animée. Son moteur le plus important est le système cantonal de concours, à disposition également des communes, qui mise sur une procédure ouverte : des écoles, des crèches, des espaces publics de grande qualité se construisent dans les plus petites communes et jusqu'au fin fond des vallées, et il n'est pas rare que de jeunes bureaux réussissent à s'établir. C'est l'architecte cantonal Bernard Attinger (1979-2007) qui a créé cette pratique probablement unique en Suisse, qu'Olivier Galletti (2007-2015) et son successeur Philippe Venetz ont perpétuée. Tandis que la construction de logements est laissée à l'initiative privée, une culture des espaces publics qui n'a rien à envier aux grandes villes s'est établie en Valais : le centre piétonnier de Sion, la reconversion de l'ancien tracé de la ligne Furka-Oberalp à Naters ou la Place centrale à Martigny sont des exemples couronnés de prix.

Daniel Kurz et Roland Züger

Extrait de l'éditorial de la revue *werk, bauen + wohnen* 7/8-2015, un numéro spécial consacré au Valais. Voir [www.wbw.ch/fr/revue/archives](http://www.wbw.ch/fr/revue/archives)



Photo: Yves André



Documents: meier + associés architectes

3 Le nouveau bâtiment: une réflexion sur le patrimoine

4 Projet lauréat de meier + associés architectes (Genève). Le bâtiment miroitant qui lie les deux entités résout la continuité entre les différents espaces.

retenu qu'il fallait exploiter le potentiel du bâtiment, raconte Olivier Galletti, choisit un projet souple qui permettra d'évoluer dans le temps.» Le projet lauréat, explique-t-il, a le caractère d'une infrastructure, avec ses plateaux libres et évolutifs. Il offre au visiteur une vision dégagée d'une façade à l'autre et retrouve ainsi l'essence du bâtiment original, dont la fonction principale était le stockage.

Le second problème du concours concernait alors la liaison entre les deux bâtiments, le « joint » qu'il fallait imaginer pour ne faire qu'un bâtiment avec les deux arsenaux. « C'était cela l'enjeu du concours, explique Martin Jaques: on peut mettre du programme d'un côté ou de l'autre, mais si le visiteur ne comprend pas comment passer d'un bâtiment à l'autre, cela ne marche pas. » Le projet lauréat dédie entièrement la géométrie de ce troisième bâtiment, surnommé « le pli », à l'optimisation de la circulation intérieure. Sa façade se plie, littéralement, jusqu'à intégrer dans son volume l'une des lucarnes de l'entrepôt fédéral. L'usage passe par la fenêtre: une petite audace qui permet de relier aisément tous les niveaux et de dégager les plateaux.

#### Un concours formateur

Enfin, le concours de 2009 revêt une importance toute particulière sur le plan de la politique régionale:

il s'agissait de créer une infrastructure représentative à l'échelle du canton et de doter la ville de Sion d'un nouveau lieu de sociabilité. Pour Martin Jaques, c'était là l'opportunité de « matérialiser un geste politique fort ». Il fallait négocier un projet qui serve aussi bien la mise en valeur du patrimoine que l'affirmation architecturale du nouveau pôle culturel. Ce paradoxe sera résolu par le revêtement miroitant du « joint », qui réfléchit, à son abord, les anciens arsenaux, le ciel et les crêtes montagneuses environnantes. « Ce qui m'a plu dans la proposition gagnante, explique le chef du service de la culture, c'est qu'elle ne cherchait pas à se faire voir, tout en affirmant une signature contemporaine et en respectant le bâtiment de 1895. »

Le concours a permis de mener l'opération complexe de réaffectation jusqu'au stade actuel parce que l'ensemble des projets a contribué, selon Jacques Cordonier, à façonner la Médiathèque Valais: « La force du concours pour l'utilisateur c'est de ne pas nous enfermer tout de suite dans un seul projet, c'est de nous tenir, pendant un certain temps, ouverts à différentes possibilités. Aussi ce concours a-t-il été pour le bibliothécaire « un cours de formation continue », car il aura permis de réunir une série de contributions qui aident à repenser la bibliothèque contemporaine, et dont le projet réalisé a pu bénéficier. »

## Une densification qualitative pour l'ECAS à Fribourg

Texte: Mounir Ayoub

**Le concours d'architecture permet souvent de révéler des solutions architecturales, urbaines et paysagères a priori inattendues par le maître d'ouvrage. Retour sur un cas d'école avec le concours pour l'agrandissement de l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS) à Fribourg.**

≡ Début 2015, pour répondre à l'accroissement de ses besoins en surfaces de travail, l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS) lance un concours d'architecture pour l'agrandissement du bâtiment existant. Parmi les 26 projets rendus, le jury en retient cinq pour le classement et décerne le premier prix au projet « Passerelle » du bureau Rey + Basso Ricci architectes.

L'analyse des stratégies d'implantation des projets rendus montre que la majorité des concurrents choisissent d'accoler un nouveau bâtiment à l'ancien. A contrario, Muriel Rey et Paolo Basso Ricci proposent de maintenir l'identité volumétrique initiale de l'édifice existant en détachant l'agrandissement et en le reliant par des passerelles chauffées de double et triple hauteur. Aux yeux des membres du jury, au-delà de la stricte réponse aux exigences du cahier des charges, cette proposition se révèle pertinente autant en termes architectural, urbain, paysager qu'en termes de phasage.

#### Un nouvel ordonnancement urbain

Le bâtiment de l'ECAS se situe dans une zone administrative de Givisiez dans la banlieue ouest de Fribourg. Entouré de quartiers de villas, enclavé par l'autoroute E27 et la route de la Chassotte, l'immeuble fait partie d'un ensemble de bâtiments à vocation tertiaire. Au sud et à l'ouest, l'édifice est bordé par des stationnements de surface. Au sein de ce paysage déstructuré et dépourvu d'espaces publics organisés, le projet « Passerelle » essaie d'amorcer un nouvel ordonnancement urbain. L'organisation du plan dégage une nouvelle place piétonne qui permet d'accéder aux deux corps de bâtiment.

En plus du choix audacieux de détacher les deux volumes, les architectes prennent la décision de convertir une partie des places de stationnement à l'air libre en parking souterrain, ce qui n'était pas demandé dans le programme. Ainsi, les alentours de

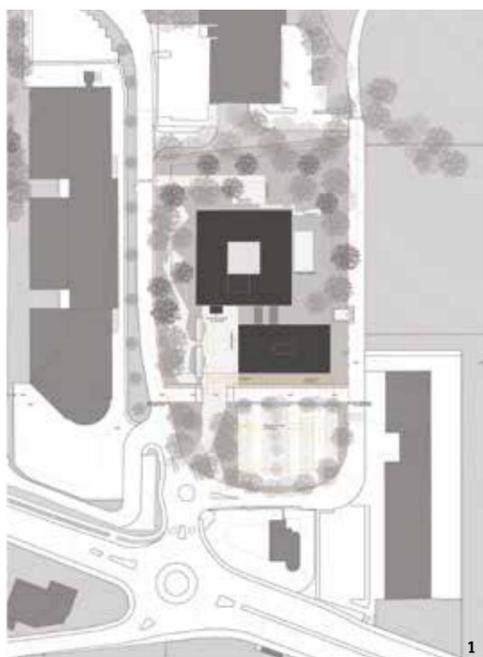
l'ensemble formé par les volumes et la place deviennent un parc boisé.

Grâce à ces deux choix de projet, les architectes, en plus de répondre aux demandes du cahier des charges du concours, proposent une alternative urbaine et paysagère à la dispersion architecturale inhérente au site. Au-delà du contexte fribourgeois, leur projet est une réponse concrète à la question de la densification qualitative du bâti dans les zones d'activités symptomatiques des périphéries des villes moyennes en Suisse.

#### Une expression architecturale ordinaire au service de l'existant

L'actuel bâtiment est un imposant volume de six niveaux de forme cubique percé en son centre par une cour. L'enveloppe unitaire vitrée, rythmée par des éléments porteurs métalliques visibles en façade, est caractéristique de l'architecture tertiaire des années 1970 et 1980<sup>1</sup>. Ne souhaitant pas marginaliser ce « déjà-là », les architectes font le choix d'un langage architectural simple en recherchant plutôt le dialogue que la copie ou la rupture compositionnelle. Dans le projet de rénovation des façades, le rythme vertical fortement présent dans le bâtiment existant est complété par une grille dont les horizontales se prolongent par des nez de dalles continus sur l'extension et les passages surélevés. Evitant le piège du mimétisme, la trame verticale, quant à elle, est plus espacée et moins marquée que celle qui est lisible dans le bâtiment existant.

Dans bon nombre de projets rendus au concours, les concepteurs ont proposé des architectures aux expressions fortes probablement pour faire écho au caractère institutionnel de l'ECAS. Encore une fois, en recherchant un dialogue avec l'architecture à la fois ordinaire mais néanmoins qualitative du bâtiment existant, Muriel Rey et Paolo Basso Ricci se démarquent nettement de leurs concurrents. Plutôt que de se lais-



Plans: Rey + Basso Ricci architectes



2



Image de synthèse: Kilian Amendoia

- 1 Plan masse
- 2 Plan étage type
- 3 La nouvelle place formée par le bâtiment existant et son extension

#### POUR UN MEILLEUR ENCADREMENT DES PROCÉDURES

En 2015, un rapport de la Cour des comptes du Canton de Vaud portant sur une vingtaine de projets de constructions scolaires a provoqué de multiples réactions. Laissant à penser qu'il existe un lien de causalité directe entre les concours d'architecture et les coûts des constructions, le rapport est cependant parsemé, selon la SIA Vaud, de confusions et de raccourcis malheureux<sup>1</sup>. La SIA Fribourg s'exprime à son tour par la voix de son vice-président, l'architecte Alexandre Clerc.

« La pratique du concours d'architecture n'est pas une procédure uniquement esthétique. A l'heure de la densification et d'une meilleure utilisation du sol disponible, il n'y a plus de projets simples. A travers les propositions des candidats, le jury d'un concours évolue dans un processus de recherche d'une qualité contextuelle et programmatique. Afin d'intégrer et de comparer la composante financière de manière judicieuse, on devrait établir un document qui recense, au Service des bâtiments du Canton, les ouvrages selon leur type, leur taille et leur fonction. Il permettrait aux communes, aux organisateurs et aux candidats de pouvoir s'appuyer sur des références tangibles. C'est dans la phase d'organisation et de jugement d'un concours que la marge de manœuvre financière est la plus importante, et le jury doit s'impliquer dès l'établissement du cahier des charges pour que la problématique soit bien posée. D'autre part, le rapport entre la surface utile (SU) et la surface de dégagement (SD), espaces servant à la circulation des occupants, est un enjeu important, de même que la part de surface d'enveloppe et le volume d'un bâtiment. Le document en question comporterait ces données, et son utilisation servirait de base pour les projets cantonaux ou communaux.

Il conviendrait également de favoriser le concours d'architecture et d'ingénierie dès la conception, ceci afin de prendre en compte les exigences techniques spécifiques à chaque procédure dès le début des études, et d'en tenir compte dans les critères d'évaluation du jury. Ensuite, afin de garantir un suivi entre le moment du jugement et le début du mandat du lauréat, il nous semblerait nécessaire qu'une délégation du jury accompagne le maître de l'ouvrage et le mandataire lors des premières phases d'avant-projet. Cette présence devrait faciliter une bonne transmission d'informations et aider à rappeler l'ensemble des enjeux.

De manière générale, il est de notre devoir de réfuter les raccourcis et les amalgames de ceux qui prétendent que le concours d'architecture serait synonyme de surcoût et de lenteur. Mais il s'agit bien sûr de prendre en compte les critiques argumentées et de travailler à l'amélioration continue de certains aspects dans l'organisation des procédures. C'est uniquement ainsi, et non en campant sur des positions corporatistes, que nous pourrions renforcer la crédibilité de nos professions. »

Alexandre Clerc, vice-président de la SIA Fribourg

#### NOTE

- 1 Voir à ce sujet [www.vd.sia.ch/audit\\_constructions\\_scolaires](http://www.vd.sia.ch/audit_constructions_scolaires)

ser tenter par une forte expressivité architecturale, ils concentrent leurs efforts sur leur parti, urbain et paysager. L'architecture est au service de son environnement construit immédiat et non l'inverse.

#### Un parti de phasage

En sus des questions strictement architecturales, patrimoniales ou techniques, les programmes d'extension et d'agrandissement posent souvent des questions de phasage. Maintenir les activités dans un bâtiment existant pendant la durée du chantier est souvent la clef de voûte de la réussite de ce type de projets, notamment en ce qui concerne les exigences budgétaires et les nuisances. En proposant de dissocier l'agrandissement et l'existant et en les reliant par des passages couverts, le projet lauréat permet le déroulement des travaux de construction de l'extension sans devoir nécessairement déménager les collaborateurs travaillant dans le bâtiment existant. La lecture attentive du mode de fonctionnement des différents services de l'ECAS et plus précisément la façon de les maintenir tout au long de l'élaboration et de la réalisation du projet a conduit les architectes à décider d'une stratégie de phasage pertinente qui a convaincu les membres du jury.

L'intelligence de lecture du programme de concours, la connaissance précise du lieu et de ses contraintes de fonctionnement aura permis aux architectes d'opter pour des décisions de projets innovantes et surprenantes. Le jury, en tranchant en leur faveur, a fait preuve d'une audace que sans doute seule la procédure de concours ouvert et anonyme pouvait autoriser.

#### NOTES

- 1 Les quatre premiers niveaux ont été construits en 1972 et les deux derniers en 1984.

#### TROIS QUESTIONS À GIAN CARLO CHIOVÈ, ARCHITECTE CANTONAL DE FRIBOURG

**TRACÉS:** En matière de qualité architecturale et urbaine, quelles visions avez-vous pour le canton ?

**Gian Carlo Chiovè:** Le canton de Fribourg connaît un fort développement depuis plusieurs années. Le nombre d'étudiants est aussi en pleine croissance, ce qui induit un besoin important pour les HES et les universités en termes de nouvelles constructions et de rénovation des bâtiments existants. Les agglomérations, tout comme les autres centres du canton, s'urbanisent et créent des liens de plus en plus étroits avec la ville de Fribourg, notamment au travers de la mobilité douce. Le développement durable est un facteur important qui va diriger les futurs projets. J'aimerais participer à la création d'un canton dynamique, attractif et urbain, dans le respect de l'environnement.

#### A court terme, quels sont vos dossiers prioritaires ?

De grands projets vont débuter dans les prochaines années, comme celui de la tour Henri pour la Faculté de droit, la nouvelle Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU), le projet Agroscope Posieux en collaboration avec la Confédération, le nouveau Musée d'histoire naturelle, la rénovation de la Haute école pédagogique (HEP), le projet d'agrandissement des Etablissements pénitentiers de Bellechasse ou encore le projet de requalification du quartier du Bourg en Ville de Fribourg. A l'heure actuelle, nous menons notamment les travaux de construction de la Haute école de santé (HEdS) sur le site des Arsenaux et du bâtiment de la police cantonale, à Granges-Paccot. En tout, nous avons environ 35 projets en cours. A ces grands projets vient s'ajouter la gestion de notre patrimoine, comme par exemple les différents châteaux qui nécessitent des travaux de rénovation et la Cathédrale St-Nicolas.

#### Après votre diplôme en architecture, vous avez effectué la totalité de votre carrière dans le management au sein d'une entreprise générale. Quels sont les atouts de ce parcours pour la fonction d'architecte cantonal ?

Après mes études, j'ai travaillé en tant qu'architecte indépendant pendant presque huit ans. J'ai eu l'occasion de développer mes compétences sur plusieurs axes et d'acquérir la capacité de gérer des projets d'envergure sur l'entier de la procédure, de l'achat du terrain jusqu'à la remise de clés, en passant par la gestion du budget et même le management de la période de garantie. Les entreprises totales m'ont aussi appris à gérer des équipes et m'ont enseigné les principes du management au sein des entreprises. L'ensemble de mon parcours me donne une vision à 360 degrés dans le domaine de la construction.

## Le campus en concours

Propos recueillis par Marc Frochaux

Une série de projets d'envergure est sur le point d'être réalisée sur et autour du campus universitaire de Dorigny. A la base de ce processus, l'organisation de concours d'architecture ouverts qui garantissent l'émergence de projets de qualité, tout en favorisant un renouvellement des agences dans le paysage professionnel. Entretien avec Emmanuel Ventura, architecte cantonal vaudois.

≡ **TRACÉS:** *Quelle vision entretenez-vous en tant qu'architecte cantonal et quelle marge de manœuvre avez-vous réellement pour favoriser une procédure de concours ?*

**Emmanuel Ventura :** Au terme d'« architecte cantonal » je préfère celui de « maisonneur de l'Etat », le nom que portait le responsable des bâtiments du Canton de Berne avant la révolution vaudoise. Je conduis la construction des maisons pour l'Etat : un musée, un campus santé, un logement étudiant, etc. A la différence d'une possible compréhension du rôle de l'architecte cantonal, qui aurait une vision de « père » sur l'architecture du territoire vaudois. En 2012, j'ai été nommé à la tête de la division Stratégie et développement du Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL). Nous conduisons les projets de développements. Il y avait une autre division à l'époque, la division Architecture et Ingénierie, qui conduisait les réalisations. Avec l'immense quantité de projets que le SIPaL mène aujourd'hui (65 nouveaux bâtiments en cours et plus de 100 travaux de transformations), tout a été regroupé dans la division Architecture et Ingénierie, qui est maintenant sous ma responsabilité, et ceci depuis octobre 2016.

Concrètement, nous recevons commande, des services de l'Etat, des responsables, des chefs de départements, pour une école, une prison, un musée, etc. Les délais sont toujours courts, il faut donc faire vite. Les coûts sont calculés au plus juste, il faut donc être économe. A nous d'organiser, de piloter et de coordonner les meilleures procédures. Dans la quasi-totalité des situations, c'est un concours d'architecture SIA 142. Il n'y a pas de meilleur outil pour cela : le concours SIA 142 anonyme est un formidable bien culturel, le pilier de l'exemplarité architecturale. Il permet de maîtriser l'entier du processus de projet.

Le Canton de Vaud est exemplaire en cela. Il est l'un des rares maîtres de l'ouvrage à procéder de la sorte pour des projets à plus de 100, 150, 200 millions de

francs. Par exemple : le Campus Santé, à Chavannes-près-Renens, a été attribué par un concours ouvert SIA 142 anonyme. Idem pour les logements étudiants à La Pala, également à Chavannes-près-Renens.

Aujourd'hui, la division Architecture et Ingénierie a le soutien des autorités politiques pour conduire ces grands projets. C'est une confiance magnifique, qui doit être réciproque. Nous pourrions continuer ainsi à atteindre l'exemplarité et montrer le sérieux des concours bien organisés. Nous ne pouvons pas revenir vers les autorités politiques après quelques mois de développement de projets pour annoncer une hausse du budget ; nous perdriions toute crédibilité. Le travail en amont de l'organisation d'un concours SIA 142, ce sont des objectifs bien fixés, des expertises précises. Le tout au service de l'architecture. Nous allons continuer ainsi.

**Dans certains cas vous préférez une procédure sélective. Pourquoi ?**

Nous avons utilisé des procédures de sélections pour le nouveau Musée cantonal de la photographie et le nouveau Musée du design et des arts appliqués, ainsi que pour le futur bâtiment des Sciences de la vie et une procédure en deux tours pour le Campus Santé. Pour un programme d'importance, il faut des compétences importantes. C'est pourquoi nous demandons des équipes pluridisciplinaires formées avec des références. L'idée n'est pas de réserver ces concours à des « stars » de l'architecture. Nous n'avons jamais voulu des « stars », mais bien des projets « stars ». Les concours sont donc ouverts à tous. Le nombre de participants est simplement limité, entre 20 et 30 bureaux. Et c'est beaucoup ! Je crois que l'exemple des Sciences de la vie l'a bien montré : les bureaux lauréats Baukunst et Bruther, deux jeunes bureaux, ont déjà travaillé sur des problématiques énergétiques et ont su en faire un projet architectural d'immense qualité et parfaitement adapté à des laboratoires.



Image de synthèse: Jan Kinsbergen Dipl. Architekt ETH SIA (Zurich)

**Comment travaillez-vous concrètement avec le Comité de pilotage des constructions universitaires pour organiser les concours sur le campus de Dorigny ?<sup>1</sup>**

La procédure, l'organisation des concours, prend environ six mois après avoir reçu la demande. C'est le temps nécessaire pour se poser les bonnes questions et réunir les membres du jury. Nous engageons un mandataire extérieur, performant, généralement un habitué des concours, bien au fait des procédures, à l'écoute de l'architecture, qui rédige le cahier des charges. Nous engageons également un bureau d'architecture pour rédiger la problématique. Formuler une bonne question, c'est déjà s'assurer d'obtenir de bonnes réponses. Ensuite, notre travail avec les utilisateurs consiste à bien comprendre leurs besoins, écouter, et parfois mettre en retrait des petites choses anecdotiques qui semblent très importantes aux yeux des utilisateurs, mais qui ne sont peut-être pas d'une grande importance au stade du concours. Il s'agit de transformer ce que l'utilisateur attend en une bonne question, qui donne du sens. De la pratique à la théorie architecturale !

**Comment composez-vous le jury ?**

Notre recette est la suivante. Nous commençons par désigner un « architecte leader », impliqué dans la thématique, passionné, communicant ! Nous composons alors avec lui le jury lors de nombreux échanges et entretiens. Ensemble, nous choisissons un équilibre qui permettra de vrais échanges. Nous prenons le temps de nous rencontrer, d'échanger, de nous écouter dans un climat de confiance. Les membres professionnels sont des architectes qui se sont tous illustrés en concours, qui ont construit. Nous apprécions également les théoriciens de l'architecture.

Ensuite, lors du jugement, nous devons atteindre l'unanimité. Il faut donc prendre le temps de la discussion, jusqu'à ce que chacun ait échangé – professionnels et non-professionnels – pour comprendre



Jan Kinsbergen Dipl. Architekt ETH SIA (Zurich) (photo: SIPaL)

**CAMPUS SANTÉ À CHAVANNES-PRÈS-RENNES**  
Septembre 2016, lauréat : Jan Kinsbergen Architekt ETH SIA (Zurich)

Le concours ouvert à deux degrés (70 puis 8 participants) porte sur l'étude et la réalisation, sur un site proche du campus universitaire de Lausanne, d'un Centre Coordonné de Compétences Cliniques (C4), du regroupement dans un nouvel édifice de la Haute Ecole de Santé Vaud (HESAV), et sur l'étude et la réalisation de logements pour étudiants et de surfaces d'activités d'économie résidentielle.

Le projet de Jan Kinsbergen Architekt ETH SIA (Zurich), intitulé *Banquet*, remporte le concours en proposant quatre formes géométriques simples et fortement reconnaissables, choisies en adéquation avec leurs affectations respectives. Le jury salue une implantation qui « s'adapte bien à la morphologie décomposée de l'Ouest lausannois » en produisant des bâtiments emblématiques qui devront caractériser les nouvelles institutions.

### LOGEMENT ÉTUDIANT À LA PALA

Adjugé en juin 2015, permis de construire délivré en février 2017, lauréat : Dürig AG (Zurich)

Le concours ouvert à deux degrés (36 puis 7 participants) porte sur un bâtiment de logement pour plus de mille étudiants, qui doit servir également d'hébergement aux athlètes des Jeux olympiques de la jeunesse de 2020. Dürig AG (Zurich) remporte le premier prix avec Vortex, un grand bâtiment dont les chambres et appartements sont distribués par une grande rampe circulaire. Le jury apprécie « la promesse d'un « vivre ensemble » différent des typologies d'appartement courantes » et salue « une proposition architecturale engagée, innovante et cohérente ».



Dürig AG (Zurich) (photo: SIPaL)



Dürig AG (Zurich)

pourquoi tel membre du jury préfère un projet et pas un autre. Nous prenons le temps, tout le temps nécessaire, afin que les arguments des uns et des autres aboutissent, jusqu'à ce que tous comprennent et reconnaissent les qualités de chaque projet. Il reste parfois un ou deux membres du jury non convaincus ou qui préfèrent l'abstention.

#### Comment ces concours s'inscrivent-ils sur le site de Dorigny?

L'EPFL est un campus urbain, l'UNIL un campus paysager. L'héritage de Guido Cocchi, père fondateur du Campus, qui l'a planifié, puis a réalisé l'Unithèque et l'Amphipôle, hante le site. Guido Cocchi nous surveille! Vous savez, il est enterré sur le site, juste derrière la bibliothèque. Tout cela nous a été conté par Nadja Maillard, historienne de l'architecture, auteure d'un ouvrage de référence sur l'université et sur Guido Cocchi<sup>3</sup>. Un fantastique tracé de ce campus d'exception. Nous l'écoutons.

#### Ceci expliquerait en partie la cohérence qui se dégage entre les différents projets: des partis forts et simples, axés sur le renouvellement des dispositifs d'usage.

Dans mon idée de vivre l'architecture, la fonction a bien plus d'intérêt que la forme. Nous pouvons déceler dans tous ces nouveaux projets quelque chose de l'ordre de l'utopie<sup>4</sup>, un thème qui me passionne: le projet Vortex et le projet des Sciences de la vie en sont, je crois, des illustrations. Il y a là probablement des expériences communes de mon parcours d'architecte avec celui des architectes lauréats et, donc, des centres d'intérêts similaires: un rapport à la grande échelle, des projets plus théoriques. Je remercie ici les membres de jurys qui ont partagé ces visions, au-delà de la façade, du détail de la fenêtre ou de la couleur. On ne devrait jamais se poser la question de la façade, ce n'est pas un concours de beauté! Il faut un projet qui résiste au temps. Je crois que dans tous les projets que nous avons choisis, on peut changer la façade, l'essentiel resterait: nous aurons quelque chose de durable.

#### Comment se passe le suivi avec les architectes après un concours? Réemment, nous avons appris que le projet pour le logement étudiant à La Pala, surnommé Vortex, allait être réalisé par une entreprise générale.

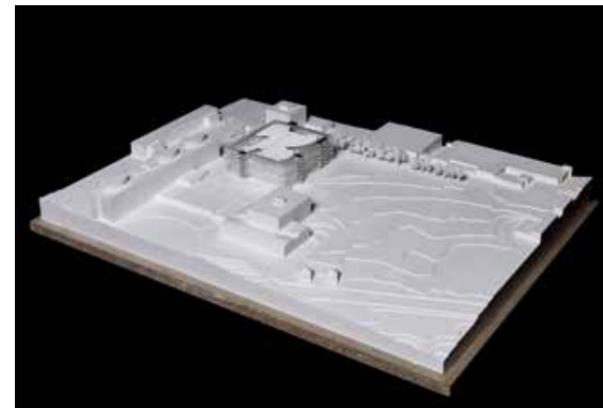
Tous les bureaux lauréats de concours n'ont pas forcément une association de professionnels qui peut suivre le développement d'un projet à plus de 150 millions de francs. Ce n'est pas spécifiquement ce que nous cherchons au niveau du concours. Nous recherchons un projet « star »; ensuite, il faut le traduire, passer du papier à la réalisation. C'est tout le parcours de l'architecte. Pour opérer ce transfert, il faut piloter des

### NOUVEAU BÂTIMENT DES SCIENCES DE LA VIE

Décembre 2016, lauréat: Baukunst (Bruxelles) et Bruther (Paris)

L'objet du concours à un degré sur invitation (23 participants) est un nouveau bâtiment de laboratoires pour la Faculté de Biologie et de Médecine (FBM) de l'Université de Lausanne (UNIL) et de locaux de travaux pratiques pour l'UNIL et l'EPFL. Le bâtiment est séparé en deux entités qui seront construites en étapes, en 2021 et 2023. Le choix du jury s'est porté sur le projet de l'équipe Baukunst (Bruxelles) et Bruther (Paris) dont la volumétrie compacte fait écho

aux bâtiments qui peuplent aujourd'hui la campagne de Dorigny. La circulation se fait par une coursive extérieure climatisée. Le jury a salué « la force et le courage de la proposition architecturale du projet, [...] une forme de recherche qui ne s'appuie pas sur les typologies informelles et bonnes à tout faire et préfère s'élaborer à partir des spécificités de l'espace d'enseignement académique. »



Baukunst (Bruxelles) et Bruther (Paris) (photo: SIPaL)



Baukunst (Bruxelles) et Bruther (Paris)

équipes, maîtriser des normes complexes. Pour certains, c'est facile: bien entourés, ils y arrivent facilement et un climat de confiance s'instaure. En revanche, pour un petit nombre de bureaux lauréats, c'est plus compliqué. Ils décident de s'arrêter au niveau des plans. Ils préfèrent alors s'entourer de bureaux pour la réalisation, mais comme c'est souvent la première fois qu'ils collaborent, ils rencontrent des difficultés, mais, généralement, cela se passe bien. Enfin, dans quelques cas, il y a un conflit. Entre le lauréats et les bureaux associés, le contact est rompu. Souvent, parce que le coût est trop élevé et qu'il y a de véritables conflits à faire entrer un projet dans sa cible financière, ou alors parce que les délais ne pourront être respectés. Les phases avant-projet se déroulent généralement très bien. C'est ensuite, au moment du projet définitif, de la mise à l'enquête ou de l'appels d'offres, que les choses peuvent se compliquer. Nous avons ainsi la possibilité, à ce moment-là, avec l'accord des architectes et des équipes d'ingénieurs, de proposer des appels d'offres en entreprise générale ou totale. Ce sont des cas rares.

#### On a pu prétendre que les concours étaient coûteux. Quel est votre point de vue?

Un concours coûte 2% du prix global de l'ouvrage. Si l'on considère que le cahier des charges des locaux doit être de toute manière rédigé, même s'il n'y a pas d'appel d'offres, un concours représente environ 1% du coût de la réalisation au maître de l'ouvrage. Ce que coûte un concours d'architecture aux architectes et ingénieurs qui présentent un projet, c'est environ CHF 50 000. Le concours d'architecture a un coût, pour chacun. C'est le prix d'une

concurrence saine, exemplaire, qualitative, à la recherche de l'innovation, de l'économicité, pour le maître de l'ouvrage, pour les architectes et ingénieurs. C'est ainsi depuis 1875 et les premiers concours SIA. C'est un formidable bien culturel. ≡

#### NOTES

- 1 Le Comité de pilotage (COPI) des constructions universitaires est constitué de la directrice générale de l'enseignement supérieur (DGES) (présidente), du chef du Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL) et du vice-recteur de l'Université de Lausanne (UNIL) en charge du campus.
- 2 Guido Cocchi est responsable du plan directeur de la Cité universitaire et de son application entre 1971 et 1995. Sur le campus, il réalise les bâtiments Unithèque et Unicentre (achevés en 1982) et l'Institut suisse du droit comparé (achevé en 1981).
- 3 *L'université de Lausanne à Dorigny*, ouvrage collectif sous la direction de Nadja Maillard. Gollion, Infolio, 2013
- 4 Emmanuel Ventura, Key Portilla-Kawamura, Nicola Braghieri, Alain Boillat, *Architecture utopique. Imaginaire ou visionnaire?* Lausanne, Favre, 2014

## « Nos moyens financiers sont limités »

Propos recueillis par Anna Hohler

Retour sur quelques procédures récentes avec Mario Mariniello, architecte cantonal jurassien

☰ Chef de la Section bâtiments et domaines depuis 2013, l'architecte cantonal jurassien Mario Mariniello revient sur quelques concours et appels d'offres récents et commence par répondre à la question de savoir quelle mise en concurrence cantonale pourrait en ce moment faire figure de modèle.

**Mario Mariniello:** En 2012, le concours de projets pour la construction, transformation et rénovation de bâtiments scolaires pour le niveau secondaire II à Delémont, plus connu sous l'appellation « Avenir 33 », reste pour nous une procédure que l'on peut qualifier de modèle. Elle nous a permis de trouver le projet le plus pertinent et de répondre à une contrainte toute particulière qui était la réalisation du projet global en étapes. Cela a permis une répartition des dépenses dans le temps, mais nous a donné également la possibilité de nous adapter au contexte politique de notre région. Je pense notamment à l'évolution des effectifs et à l'attente du vote communaliste de Moutier<sup>1</sup>, qui pourrait avoir des conséquences sur le programme de construction de la prochaine étape.

**Le recensement des procédures SIA 142/143 organisées ces derniers dix ans en Suisse romande comporte très peu d'exemples jurassiens. Peut-on parler d'une « pénurie » de concours ?**

Si par pénurie vous entendez « un manque de ce qui est nécessaire », il faut d'abord qu'il y ait un besoin, une demande. Or, nos besoins et moyens financiers sont relativement limités. Pour ce qui concerne les infrastructures cantonales, chaque fois que nous étudions

un projet d'importance, nous veillons à suivre la voie du concours. Ainsi, depuis 2003, nous avons lancé cinq procédures de concours. Cette moyenne n'est peut-être pas impressionnante, mais elle est en rapport avec les investissements consentis ces dernières années. Il est important de préciser que nous n'avons pas le moyen d'imposer, bien que nous l'encourageons, la procédure du concours pour la réalisation d'infrastructures publiques des communes, communautés ecclésiastiques ou autres entités de ce type. Ainsi, il arrive que certaines d'entre elles choisissent une procédure d'appel d'offres plutôt que celle du concours, même si cette dernière serait bien plus pertinente.

**Comment voyez-vous votre rôle en tant qu'architecte cantonal ?**

Comme chef de la Section des bâtiments et domaines, je suis rattaché au Département de l'environnement via le Service des infrastructures. Par conséquent, nous avons comme mission première de construire, d'entretenir et de gérer le patrimoine bâti de l'Etat. Le rôle plus stratégique de la planification territoriale et urbanistique est attribué au Service du développement territorial. Dès lors, mon unité veille en priorité à répondre aux besoins des utilisateurs des infrastructures cantonales, en fonction des moyens financiers à disposition.

**Comment s'est déroulée la procédure pour la planification du Campus HE à Delémont ? Le Canton du Jura, via une société immobilière créée pour l'occasion, a adjudgé ce marché en 2013 en passant par un appel d'offres.**

Avec du recul et malgré quelques critiques, nous pouvons confirmer que la procédure de l'appel d'offres en entreprise totale était bien la plus adéquate pour permettre la réalisation de ce campus. A l'époque, il fallait pouvoir s'assurer que nos partenaires locataires que sont les écoles HEP-BEJUNE, HE-ARC et l'administration de l'HES-SO puissent s'engager sur des préaux très tôt dans le processus de projet, car rien ne permettait d'assurer la pérennité de l'implantation de ces entités sur le territoire cantonal. Grâce à la procédure suivie, nous avons pu leur assurer en temps opportun et de manière très précise les délais de la mise à disposition des locaux ainsi que les coûts de leur futur loyer. Ainsi, ce partenariat a pu se concrétiser par l'exécution du plus grand projet immobilier réalisé par l'Etat jurassien jusqu'à ce jour.

**Dans l'administration, le nombre de professionnels de la construction ou de l'aménagement est à la baisse, le plus souvent au profit de personnes venant du domaine du droit ou de la gestion. Est-ce le cas également dans les administrations cantonale et communales jurassiennes ?**

Nous partageons l'avis que les professionnels de la construction et de l'aménagement doivent constituer la grande majorité des ressources engagées dans la réalisation de projets immobiliers, et c'est le cas dans notre Service des infrastructures. Cependant, vu les aspects légaux toujours plus complexes, il n'est pas surprenant de constater cette tendance dans les domaines tels que l'aménagement du territoire et en particulier dans celui des permis de construire. Cela dit, il reste important que les compétences spécialisées soient fortement représentées et impliquées dans les décisions prises.

**Sur la page web de la Section des bâtiments et des domaines du Canton du Jura, il existe une page « Concours d'architecture » en cours de construction.**

Par le passé, nous avons exploité cette page lors du lancement des concours. A présent, c'est plutôt la plateforme SIMAP qui est utilisée pour cela. Cela dit, d'ici la fin de cette année, nous prévoyons de publier à cet endroit diverses photographies et plaquettes de projets qui ont fait l'objet de concours.

### NOTES

<sup>1</sup> Le 18 juin 2017, les citoyens de Moutier se prononceront sur le rattachement de leur commune au canton du Jura.

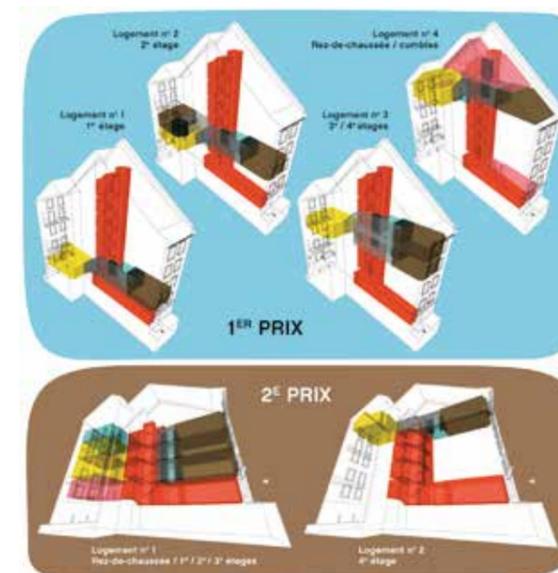


Illustration: RCJU et Municipalité de Porrentruy, 2006

### RÉHABILITER L'HABITAT DANS LES CENTRES HISTORIQUES

Si le concours SIA 142 pour des bâtiments scolaires sis rue de l'Avenir 33 à Delémont, lancé par le Canton du Jura en automne 2011, est volontiers cité par les autorités comme une procédure modèle (lire ci-contre), plusieurs concours jurassiens moins récents méritent également que l'on s'y arrête un instant.

En 2006, afin de faire face au dépeuplement croissant des noyaux villageois et des centres historiques, le Canton du Jura et la Municipalité de Porrentruy organisent un concours d'idées pour des projets de réhabilitation « susceptibles de rétablir l'équilibre entre qualité de vie et qualité patrimoniale ». Il s'agit de trouver des alternatives à l'habitat individuel en périphérie et d'aller à l'encontre d'une simple subvention « par pièce construite ». Le concours porte sur une ferme traditionnelle et une construction mitoyenne en vieille ville à Porrentruy, et le jury décerne cinq prix (voir image ci-dessus). Aucun des projets n'est réalisé, mais le Service de l'aménagement du territoire cantonal publie un catalogue d'idées et met sur pied un programme d'encouragement à la réhabilitation de l'habitat dans les centres anciens à Porrentruy et à Fontenais, qui devient projet pilote du Canton et de la Confédération entre 2008 et 2012. Dans ce cadre, une quinzaine de rénovations pourront profiter d'un soutien, avant que le programme cantonal ne s'arrête au virage d'un changement de législature.

Autre exemple, celui de l'Ecole des métiers techniques de Porrentruy (voir photo ci-contre). Tout au fond à gauche, le bâtiment construit en 1972 ainsi que la première extension, datant de 1986. Le gros volume à gauche – deuxième extension – est signé Salvi Kury Stähelin et résulte d'un appel d'offres organisé en 2002. Enfin, la troisième extension, à droite sur l'image, est le résultat d'un concours SIA 142 lancé en 2009 et remporté par le bureau Burri et partenaires. Motivé par le manque de locaux du centre professionnel – on l'a deviné –, le projet est planifié pour l'ajout d'un quatrième niveau et d'une nouvelle extension vers l'est – ce qui serait le quatrième agrandissement du bâtiment en moins de 50 ans.

Anna Hohler

### NOTE

<sup>1</sup> « Habiter le centre ancien », catalogue d'idées, téléchargeable sur [www.pp18.ch](http://www.pp18.ch) > keynotes

<sup>1</sup> L'Ecole des métiers de Porrentruy, une suite d'extensions



Photo: Pascal Burri

## « Un travail de persuasion »

Propos recueillis par Anna Hohler

**Le président de la commission SIA 142/143 Rudolf Vogt, architecte biennois, explique son travail et met en avant la bonne collaboration avec les autorités communales.**

☰ Dans le rapport du jury du concours pour le nouveau bâtiment du Switzerland Innovation Park (SIP) à Bienne, le maître d'ouvrage remercie le groupe régional SIA Bienne-Seeland de ses « précieuses impulsions » ayant permis l'organisation d'une « procédure judiciaire et efficace ». Fait rare lorsqu'on sait qu'il est parfois difficile de convaincre les adjudicateurs d'opter pour une mise au concours loyale et appropriée à la tâche. Comment construit-on un dialogue constructif avec les maîtres d'ouvrage, publics et privés, et comment s'articulent, s'il y en a, les résistances aux procédures certifiées SIA ? Explications de l'architecte biennois Rudolf Vogt, président depuis 2012 de la commission SIA 142/143.

**Rudolf Vogt :** En l'occurrence, le groupe régional de la SIA a été informé des intentions d'Innocampus SA de construire un nouveau bâtiment, et il a rapidement cherché à prendre contact avec les responsables.

A l'origine, ces derniers avaient prévu de passer par une procédure sélective suivie d'une mise en soumission en entreprise totale. Mais les discussions ont permis de convaincre le maître d'ouvrage d'organiser, pour son nouveau bâtiment, un concours de projet ouvert selon la SIA 142. Cette procédure lui a offert une large palette de solutions et lui assure une grande sécurité au niveau du droit. De plus, la solution d'un concours ouvert correspond aux buts premiers d'une plateforme de recherche et de développement, à savoir la promotion de l'innovation.

**Le concours pour le campus de la Haute école spécialisée bernoise (BFH), adjugé un an et demi plus tôt et situé sur un terrain voisin, a-t-il servi d'exemple ?**

Le concours pour la BFH ainsi que la qualité largement reconnue du projet retenu pour la réalisation ont certainement favorisé le choix opéré par Innocampus SA.

**Ces deux concours sont-ils représentatifs de la situation à Bienne en matière de concours et de passation des marchés ?**

Les associations professionnelles de la région de Bienne sont en contact régulier avec les autorités communales et ses responsables politiques. Grâce à cette bonne collaboration, de nombreuses procédures ont pu être organisées selon la SIA 142 et 143. Nous pouvons dire que la situation s'est développée de manière positive.

**Aucun bémol, vraiment ?**

Avec l'urbaniste et l'architecte de la Ville, Florence Schmoll et Jürg Saager, nous avons la chance d'avoir à Bienne deux interlocuteurs qui ont une attitude positive vis-à-vis des procédures SIA 142/143. La situation est toutefois plus délicate dans certaines communes de la région et chez les investisseurs privés, auprès desquels il faut encore souvent effectuer un véritable travail de persuasion.

**Passons au niveau national. Vous présidez la commission SIA 142/143 depuis 2012. Comment la passation des marchés a-t-elle évolué ces dernières années ?**

Ce qui nous préoccupe, c'est la tendance de certains adjudicateurs à choisir une mise en concurrence basée sur un appel d'offres alors que le projet de construction exigerait en réalité une procédure basée sur la proposition de solutions telle que le concours ou les mandats d'étude parallèles. Un autre problème que nous rencontrons régulièrement est la recrudescence de procédures sélectives et, corrélativement, le faible nombre de concours ouverts. Cette tendance se manifeste toutefois principalement en Suisse allemande.

**Lors de votre entrée en fonction, vous avez déclaré vouloir « assurer un ancrage efficace des règlements » auprès des maîtres d'ouvrage publics et privés. Comment vous êtes-vous attelé à cette tâche ?**

Dans le cadre de la révision de la Loi fédérale sur les marchés publics, la commission SIA 142/143 s'est engagée pour un meilleur ancrage des règlements dans les marchés publics. Et au sein de la commission siègent également des représentants de maîtres d'ouvrage publics. Ces contacts sont utiles pour renforcer le dialogue avec les maîtres d'ouvrage publics et privés.

**Fin 2015, la commission SIA 142/143 a lancé une enquête auprès de tous les acteurs concernés pour chercher à améliorer la qualité des deux règlements. Quels en sont les résultats ?**

Les retours sont majoritairement positifs. Les règlements SIA 142/143 sont reconnus comme des formes de mise en concurrence des prestations fortement ancrées dans la pratique. Ce qui est singulier, c'est que les critiques viennent plutôt de Suisse allemande que de Suisse romande. Les quelques points qui posent problème concernent principalement les indemnités des procédures de mandats d'étude parallèles (MEP), la protection des droits d'auteur et l'article 27 qui règle les prétentions découlant du MEP, respectivement du concours.

**La commission SIA 142/143 organise également un workshop tous les deux ans – jusqu'ici uniquement à Zurich. Quels moyens d'action déploie-t-elle en Suisse romande ?**

Les workshops ont lieu en partenariat et grâce au soutien des offices de la construction de la Ville et du Canton de Zurich. La commission et notamment ceux qui y représentent les cantons romands seraient intéressés par un partenariat comparable en Suisse romande.

### UN NOUVEAU CAMPUS POUR LA HES DE BERNE

Le nouveau campus biennois de la Haute école spécialisée de Berne (BFH) verra le jour au sud de la gare, sur le site « Feldschlösschen » (voir photo ci-contre). En août 2015, le bureau pool Architekten de Zurich a remporté le concours SIA 142 organisé par l'Office des immeubles et des constructions du Canton. Le Grand Conseil se prononcera sur un crédit de réalisation de 233,5 millions de francs en juin, mais le projet peut également compter sur le soutien d'une grande marque horlogère. Les travaux devraient démarrer en mai 2019 et la BFH Bienne prévoit d'ouvrir ses portes à l'automne 2022.

### UNE PLATEFORME POUR L'INNOVATION ET LES JEUNES TALENTS

Egalement certifié SIA 142, le concours pour le nouveau bâtiment du Switzerland Innovation Park à Bienne a été remporté en février dernier par un jeune bureau zurichois, WALDRAP. Le maître d'ouvrage, Innocampus SA, s'est décidé pour une mise en concurrence qui laisse transparaître ses propres valeurs afin de « rendre perceptible », de l'extérieur comme de l'intérieur de la nouvelle plateforme de R&D, les notions d'innovation, d'échange et d'attractivité pour les talents. Situé à proximité immédiate de la gare de Bienne, juste en face du campus de la BFH, le bâtiment devrait être mis en service en 2019.



Image: pool Architekten

- 1 Le site « Feldschlösschen » au sud de la gare de Bienne
- 2 Le campus de pool Architekten (polygone au centre) et le parc d'innovation sur sa gauche (rectangle pointu)



Photo: DR

## Les défis des concours de logements à Genève

Propos recueillis par Mounir Ayoub

L'architecte cantonal de Genève Francesco Della Casa détaille les défis à venir en matière de concours de logements : l'innovation architecturale et la participation citoyenne.

≡ **TRACÉS** : Dans votre article, « Cinq ans de pratique des concours à Genève », paru en 2016 dans la revue *Archi*, vous affirmez que le concours est un instrument essentiel pour améliorer l'« ordinaire » de la ville, en grande partie à travers sa « matière première », c'est-à-dire le logement. Lors des cinq dernières années, les concours ont fait la part belle aux logements (49% des programmes). Est-ce une spécificité genevoise ? Et comment l'expliquez-vous ?

**Francesco Della Casa** : On peut probablement trouver une situation comparable à Zurich, ou en Argentine. Et c'est là tout l'intérêt d'une base de données nationale sur les concours, qui permettra de mettre en évidence les spécificités de chaque canton. On sait par exemple qu'à Zurich, le concours est une condition imposée par la Ville aux coopératives d'habitation si elles veulent pouvoir bénéficier de terrains municipaux. Pour le cas genevois, la Ville de Genève recourt déjà systématiquement, depuis plusieurs années, à la procédure de concours ouvert SIA 142 pour ses programmes de logements. C'est plus récemment que l'Etat a, d'une part, amorcé une politique d'acquisition foncière, avec un office dédié, et, d'autre part, commencé à recourir systématiquement au concours pour ce type de programme. Que ce soit à travers les fondations immobilières de droit public ou les coopératives, auxquelles ces terrains sont attribués.

**Malgré les réglementations particulièrement complexes en matière de logement social, vous affirmez que le concours peut être un outil effectif en faveur de l'innovation dans « l'architecture de l'habitation », particulièrement en matière typologique. Comment ?**

La construction de la réglementation sur le logement social a débuté il y a plus de soixante ans, et s'est ensuite développée essentiellement sur le plan de la négociation politique. Il y a eu une carence d'expérimentations durant toute cette période, probablement parce que l'on a pu se baser sur un socle très qualitatif, notamment le modèle de l'appartement tra-

versant genevois tel que développé par les frères Honegger. Mais l'on constate aujourd'hui que ces règles et modèles ne correspondent plus aux usages, ni à la sociologie. Il est donc temps aujourd'hui de questionner cette réglementation à travers le concours, d'une part, par la concertation avec les acteurs, d'autre part. C'est le cas avec le processus engagé depuis deux ans à travers le groupe de travail « qualité logement », placé sous l'égide de l'Office cantonal du logement.

**Pendant les phases d'élaboration du projet par les architectes, notamment lors de la dépose d'autorisation et la transmission des plans à l'Office du logement, les exigences budgétaires, légales et normatives freinent/brident parfois les intentions innovantes contenues dans le projet de concours. Quelles pistes envisager pour protéger l'innovation ?**

C'est précisément l'un des enjeux de ce groupe de travail. L'une des pistes envisagées est celle d'un bonus à la qualité. Mais il est encore prématuré d'en faire état de manière détaillée, les propositions du groupe « qualité logement » devant très prochainement être présentées au Conseil d'Etat, puis au Grand Conseil.

**Parfois, les concours de logements font suite à des Plans localisés de Quartier (PLQ). Cette forme de planification détermine en amont la forme, le gabarit et l'orientation du futur bâtiment. La marge de manœuvre créative des concurrents est alors fortement réduite. Des procédures de concours SIA 142 valant PLQ sont pourtant possibles. Pourquoi ces procédures ne sont-elles pas plus souvent choisies par les maîtres d'ouvrages publics ?**

Là encore, il y a eu en 2015 une réforme de la réglementation sur les plans de quartier, qui permet désormais de prévoir davantage de souplesse dans la délimitation de l'aire d'implantation, suite aux travaux menés pendant deux ans par une « task force PLQ ».

Une précédente modification, en 2009, de la Loi générale sur les zones de développement a en effet prévu la possibilité de renoncer à l'établissement d'un plan de quartier suite à un concours organisé selon les règlements SIA. Elle est appliquée à chaque fois que cela est possible, c'est-à-dire quand les autorités communales et cantonales, ainsi que les différents propriétaires, sont au préalable tombés d'accord sur les principes généraux du développement visé.

Mais la principale modification de la pratique a consisté à inverser les processus : réaliser d'abord un concours et seulement ensuite un plan de quartier reprenant l'implantation du projet lauréat, s'il demeure des points à régler sur le plan juridique. Et non de faire l'inverse, le PLQ puis le concours, ce qui revenait en effet à limiter l'objet du concours aux façades et aux typologies.

**La composition d'un jury d'architecture est essentielle à la qualité du choix du projet lauréat. De quelle manière sont choisis les membres d'un jury ?**

Je considère que, si l'on entend pouvoir se passer de PLQ, et donc des droits démocratiques qui lui sont liés, trois groupes d'acteurs doivent être convoqués : la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et la « maîtrise d'usage », à savoir les futurs utilisateurs. Pour le premier, c'est en général assez simple, et l'objectif est de veiller à ce que la commande soit la plus précise possible. Les règlements SIA stipulent cependant qu'ils ne doivent pas constituer la majorité du collège. Pour le second groupe, celui des professionnels indépendants du maître de l'ouvrage, j'ai mis en place un guide pour la composition de jurys de concours, basé sur cinq critères :

- avoir été lauréat, ou classé à l'un des trois premiers rangs d'un concours important à Genève. Ce qui permet, d'une part, de s'assurer de compétences validées par l'exercice du concours, et, d'autre part, de laisser leur chance à d'autres architectes ;
- disposer d'une notoriété importante à l'échelle

### CONCOURS D'UNE TOUR À CHÊNE-BOURG

Décembre 2014, maître d'ouvrage : CFF Immobilier, lauréat : Lacaton & Vassal Architectes

Il s'agit d'un concours de projets d'architecture en procédure sélective pour la construction d'une tour de 19 niveaux comprenant des logements dans les étages supérieurs et des surfaces commerciales et tertiaires dans les cinq premiers. Le périmètre du concours se situe en zone ordinaire (zone 2) et fait partie d'un PLQ portant sur des terrains situés autour de la future halte CEVA de la commune de Chêne-Bourg. Parmi les douze propositions rendues, le projet du bureau Lacaton & Vassal se distingue grâce à plusieurs dispositifs innovants. Tel que le relève le rapport du jury, le bâtiment occupe le potentiel maximal autorisé par les réglementations et dégage ainsi de grandes surfaces « peu contraignantes et généreuses, tant pour le programme de logements que pour celui de bureaux ». Ensuite, l'adoption d'un dispositif structurel à ossature poteaux/dalles maximise « la flexibilité des aménagements », et notamment « la modularité des étages des bureaux ». Enfin, « tous les logements disposent de jardins d'hiver qui prolongent l'espace intérieur une grande partie de l'année et offrent ainsi aux habitants des appropriations et des usages divers ». Chez le bureau lauréat, ces propositions morphologiques, constructives et typologiques dénotent sa capacité à proposer des dispositifs d'habiter qualitatifs et singuliers. De la part du jury, le choix de ce projet est un signal fort en faveur de l'innovation dans la production du logement à Genève.



Image de synthèse : Lacaton & Vassal Architectes

### Quartier Concorde: la participation et les concours au service d'un projet de densification

Le quartier Concorde – l'un des quatre quartiers du Grand projet prioritaire Châtelaine du plan directeur cantonal Genève 2030 – est en cours de densification depuis l'acceptation de son Plan directeur de quartier (PDQ) en 2013.

A cheval sur les communes de Genève et de Vernier, ce quartier de 28 hectares divisé en sept secteurs va accueillir 2000 nouveaux habitants d'ici 2050, ainsi que les infrastructures que cela implique. Les habitants actuels jouent un rôle actif dans le développement du quartier. Assurée par le Forum Démocratie Participative, la démarche participative intègre les associations et les citoyens à chaque étape importante: réalisation de mini-chantiers (préfiguration des espaces publics du PDQ) ou participation au processus de programmation et de décision des concours.

Le secteur Henri-Golay est le premier concours à avoir été lancé par la Fondation HBM Emile Dupont. Jugé en 2013, ce concours d'architecture et d'architecture paysagère avait pour objectif la construction d'une cinquantaine de logements à vocation sociale.

Des dix bureaux sélectionnés pour développer un projet, c'est le bureau genevois Jean-Paul Jaccaud Architectes qui a convaincu le jury.

La grande audace du projet est d'avoir su repenser la volumétrie du logement collectif genevois imposée habituellement par le PLQ.

La dilatation intérieure qu'il propose assure une circulation intérieure favorable aux échanges entre les habitants et une double orientation à tous les logements. A l'instar des autres mises en concurrence sur le quartier Concorde, l'implication des habitants dans la procédure de ce concours d'architecture a participé à la qualité du projet et du choix du jury.

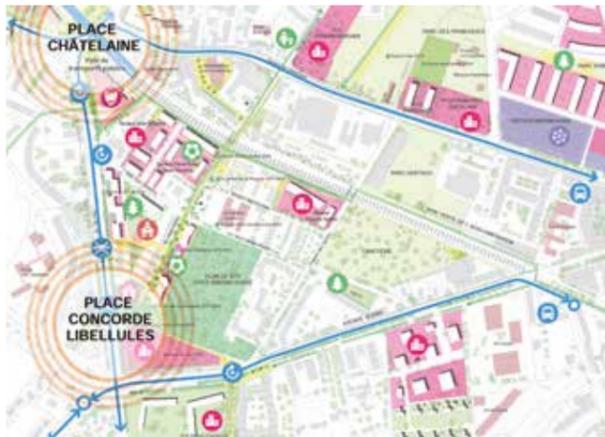


Image directrice du quartier Concorde: D.A.L.E, Etat de Genève



Image de synthèse: Jean-Paul Jaccaud Architectes

nationale, voire internationale, afin de favoriser la participation de nombreux concurrents de qualité;

- accorder la priorité à une représentation féminine;
- veiller à une bonne représentation des autres régions linguistiques de la Suisse, afin de favoriser les influences d'autres cultures bâties et de stimuler une participation élargie;

- tenir compte d'une expérience positive lors de précédents jurys de concours, afin de favoriser un fonctionnement collégial du jury, tout en veillant cependant au renouvellement des panels.

Idéalement, la composition de ce groupe de professionnels indépendants du maître de l'ouvrage devrait tenir compte de trois de ces critères au moins. Reste le dernier groupe, celui de la « maîtrise d'usage », qui est certainement le plus difficile à identifier.

**Comment définir ce dernier groupe? Comment lui permettre une représentation adéquate dans la composition des jurys et un rôle efficace dans le jugement des projets? Et comment, s'il le faut, donner un statut obligatoire à la participation des habitants dans les concours?**

Selon moi, davantage que la défense d'intérêts particuliers, ils représentent une compétence. Celle d'habiter le lieu depuis plusieurs années, et par là d'en connaître le contexte, les cheminements, les aménités, les difficultés. Toutes choses qui sont beaucoup plus difficiles à percevoir par les professionnels, voire par le maître de l'ouvrage. Les habitants peuvent transmettre ce savoir par délégation, par exemple à travers une association de quartier, ou lors de phases de concertation préalables. Quand le maître de l'ouvrage est une coopérative, c'est plus facile d'identifier les futurs usagers, qui sont déjà sociétaires.

Comme pour chaque membre d'un jury, la compétence et l'efficacité ne se décrètent pas. L'expérience m'a montré que ces représentants de la « maîtrise d'usage » sont beaucoup plus pointus dans leurs appréciations que ne le pensent généralement les professionnels. Et surtout, ils ont une soif d'apprendre, et sont généralement très reconnaissants de comprendre comment les décisions sont prises par un jury. Ils deviennent ensuite, très spontanément, des ambassadeurs du projet, car ils ont pu en comprendre les enjeux et se le sont appropriés.

Quant à donner un statut obligatoire, je ne suis pas persuadé que cela soit par la contrainte que l'on rende les gens intelligents collectivement. Mais par l'exemple, peut-être.

**Comment garantir que la participation du public ne se réduise pas à la protection des enjeux restreints des habitants d'un quartier donné et qu'elle tienne aussi compte de l'intérêt collectif? Je pense en parti-**

**culier au cas de la zone 5, des quartiers de villas où les doléances des propriétaires sont souvent en contradiction avec le besoin vital du canton en terme de quantité de logements.**

Les concours ne sont pas encore très nombreux dans la zone 5, j'espère qu'ils pourront le devenir. Mais je ne crains pas le fait que des représentants des habitants participent au jury avec, en tête, la défense de leurs intérêts particuliers. En va-t-il autrement avec les professionnels, qui ont des intérêts corporatistes, les maîtres de l'ouvrage, qui se soucient de la rentabilité de leur projet, voire des représentants des communes ou de l'Etat, qui s'inquiètent d'enjeux politiques? Tout ceci est vrai le premier jour du jury, et ne l'est plus à l'issue des débats, où un choix est souvent fait à l'unanimité. C'est là, selon moi, un des aspects les plus intéressants des concours: la capacité d'apprentissage du groupe d'individus qui compose le jury, à la lumière de l'intelligence des projets et grâce à la comparaison entre plusieurs solutions.

**En 2015, la coopérative d'habitation zurichoise Kalkbreite a inauguré la pratique d'un jury ouvert au public (Zollhaus) – tout en respectant l'anonymat des 102 concurrents. La procédure assure la transparence du jugement. Elle permet aussi de faire participer le public au débat architectural. Une piste à explorer pour Genève?**

Cette pratique du jury en public n'est néanmoins pas nouvelle. Elle date au moins de 1985, quand Johannes Voggenhuber l'a mise en œuvre à Salzbourg. En 2007, j'avais réussi à convaincre la commune de Renens de faire de même pour la Place du Marché, ce qu'elle accepta avec enthousiasme. Elle alla même plus loin, puisque la Municipalité a souhaité confirmer le résultat par le biais d'un referendum volontaire, qui a été gagné avec une majorité record de 77 % de votes favorables au projet.

A Genève, c'est donc dès mon entrée en fonction que j'ai proposé cette démarche, malheureusement sans succès jusqu'ici. Plusieurs raisons à cela: tout d'abord, cette procédure n'est pas encore reconnue par la commission des concours de la SIA, même si je sens qu'il y a une timide évolution dans ce sens. Ensuite, parce que des craintes demeurent du côté des maîtres d'ouvrages, dans un canton où la tentation du recours en justice reste un réflexe reptilien pour de nombreux citoyens. Je ne désespère pas néanmoins, notamment pour des programmes qui s'y prêtent particulièrement, comme les espaces publics, ou avec des maîtres d'ouvrage qui connaissent l'ensemble des futurs usagers, telles les coopératives.

**Connaitre son bâtisseur ou l'artisan qui construit pour vous a longtemps été un gage de qualité, une**

**façon d'adresser à la bonne personne ce que l'on souhaitait faire réaliser. Tout en maintenant l'anonymat nécessaire aux concours ouverts, comment renouer avec cette forme d'échange et de travail en binôme entre le maître d'ouvrage et l'architecte?**

Comme Churchill le disait à propos de la démocratie, on pourrait dire que le concours est le pire des systèmes, à l'exclusion de tous les autres. Son principal défaut, en effet, est que le maître d'ouvrage ignore tout de la relation future qui s'établira entre lui et son maître d'œuvre. Ni la Quinta de Malagueira à Evora, ni le village de Vrin n'ont été édifiés par le moyen du concours, mais tous les architectes ne sont pas Álvaro Siza, ni Gion Caminada.

Les avantages du concours restent néanmoins non négligeables: l'équité, la comparaison entre diverses solutions, une décision collégiale, laquelle porte sur un projet plutôt que sur une réputation, le renouvellement des idées et des générations, l'ouverture de l'accès aux marchés publics. Après tout, c'est déjà quelque chose. ≡

#### NOTES

**1** Avec, notamment, les architectes Andrea Bassi, Philippe Bonhôte, Pierre Bonnet, Rolf Seiler, l'architecte cantonal et des représentants des coopératives, des caisses de pension, des associations de promoteurs ou de la commission d'architecture

## Impressum

Cahier spécial de *TRACÉS* – Bulletin technique  
de la Suisse romande

Supplément de *TRACÉS* n° 10/2017 | 19 mai  
et de *Archi* n° 3/2017 | 5 juin

### Conception et direction de projet:

Anna Hohler, SIA Coordination romande

### Comité de rédaction:

Anna Hohler, Judit Solt, Cedric van der Poel,  
Antoine Voisard (SIA Jura|Jura bernois),  
Christina Zoumboulakis (SIA Vaud)

### Réalisation:

Mounir Ayoub, Valérie Bovay (mise en page),  
Alexandre Clerc (SIA Fribourg), Marc Frochaux,  
Cedric van der Poel (chef de projet rédaction  
*TRACÉS*), Alexis Vienny (SIA Neuchâtel)

### Adresse de la rédaction:

*TRACÉS* – Bulletin technique de la Suisse romande  
Rue de Bassenges 4, 1024 Ecublens  
Tél. 021 693 20 98  
[www.espazium.ch/traces](http://www.espazium.ch/traces)

### Editeur:

espazium – Les éditions pour la culture du bâti  
Staffelstrasse 12, 8045 Zurich  
Tél. 044 380 21 55, fax 044 380 21 57  
[verlag@espazium.ch](mailto:verlag@espazium.ch)  
Katharina Schober, directrice des éditions  
[katharina.schober@espazium.ch](mailto:katharina.schober@espazium.ch)  
Hedi Knöpfel, assistante  
[hedi.knoepfel@espazium.ch](mailto:hedi.knoepfel@espazium.ch)  
Martin Heller, président

### Impression:

Stämpfli Publications SA, Berne

La reproduction totale ou partielle  
des images et du texte est autorisée uniquement  
avec la permission écrite de l'éditeur.

